



Saint Servant sur Oust



BULLETIN MUNICIPAL 2018

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Vie de la commune	2 à 25
Vie intercommunale	26 à 29
Vie scolaire	30 et 31
Vie sociale et culturelle	32 à 38
Vie sportive	39 à 44



Exposition Photos Bibliothèque



La Croix de Rougentin



Vœux 2018



Mandala Jardin du Presbytère 15 septembre 2018



Retrouvailles 70 ans

Horaires de la mairie

- Lundi 8h30/12h30 13h30/17h30
- Mardi 8h30/12h30 13h30/17h30
- Mercredi 9h/12h sauf celui qui précède le 1^{er} samedi de chaque mois
- Jeudi 8h30/12h30. Fermée l'après-midi
- Vendredi 8h30/12h30 13h30/17h30
- Samedi 9h/12h, le 1^{er} de chaque mois

Permanences maire et adjoints le samedi de 10h à 11h30.



Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, le bulletin municipal permet de porter un regard sur l'année écoulée et d'évoquer les perspectives de l'année à venir. C'est aussi pour la municipalité et les associations le moment de retracer leurs activités et projets.

Cette fin d'année 2018, a été marquée par le centenaire de la fin de la grande guerre. Je crois comme vous qu'il est essentiel de ne pas oublier notre passé pour toujours mieux préparer notre avenir. Nous étions nombreux au monument aux morts le 11 novembre, jour de commémoration de l'Armistice de 1918, pour rendre solennellement hommage aux morts pour la France à travers des gestes symboliques collectifs. Je remercie les élèves de l'école Notre Dame, qui, par un texte et le chant de la Marseillaise, ont tracé leur premier pas de devoir de mémoire.

Une année bien remplie vient de se terminer pour notre commune. Tout d'abord, nous avons poursuivi les travaux d'aménagement du bourg en réalisant la deuxième tranche. Ceci a permis d'améliorer la sécurité de nos voies, l'accessibilité avec des trottoirs aux normes et l'attractivité de nos rues et du parc du Bô. Je vous invite à redécouvrir ce lieu très agréable et d'y partager des moments de convivialité. Nous souhaitons aussi que ces aménagements apportent de nouvelles possibilités d'installation sur la commune. Nous travaillons actuellement sur la réalisation de la

troisième tranche, rue Saint Servais et rue des Granitiers. Les travaux d'effacement des réseaux débuteront au printemps 2019. La commission sera très attentive à la sécurité routière sur cet axe principal.

Le conseil municipal a attribué les marchés pour les travaux d'achèvement de restauration de la Chapelle Saint Gobrien, ceux-ci sont prévus en quatre phases. La première concerne la restauration intérieure et extérieure du chœur qui débutera en février. Nous avons obtenu 80 % de subvention de la DRAC, du Département et de la Région. De plus, la mairie, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et l'association HPPS, a lancé un appel aux dons, afin de soulager la part financière de la commune. Cela offre la possibilité au citoyen de participer à la sauvegarde de ce beau lieu de mémoire et de respecter le travail de nos ancêtres.

Ces projets et réalisations sont accompagnés de travaux d'amélioration de la voirie et de l'accessibilité aux bâtiments communaux. La numérotation des habitations dans nos villages permet un repérage plus simple pour tous les services. Elle sera poursuivie en 2019.

Un nouveau dispositif local a été mis en place à l'initiative de Ploërmel Communauté : nous pouvons maintenant bénéficier du service itinérant Ici Plo. com, dont l'objectif est de faciliter les démarches administratives par internet. N'hésitez pas à fréquenter ce service, parking de la mairie, où une permanence a lieu tous les quinze jours le mercredi de 14 heures à 16 heures 45, les semaines impaires.

Vous pourrez très bientôt visiter le site internet de Saint Servant, élément nouveau de communication.

Je tiens à souligner l'importance de l'implication de nombreuses associations dans la vie quotidienne de notre commune. Vous donnez à notre territoire rural, l'optimisme et l'envie d'agir.

Malgré une réglementation de plus en plus exigeante et des contraintes qui s'accroissent, vos élus continueront leur mission, en participant par différentes réunions Servantaises et Inter Communautaires, afin d'agir pour l'intérêt collectif.

Bonne et Heureuse année 2019 à vous et à vos proches.

Le Maire,
Hervé BRULÉ

Le conseil municipal aura le plaisir de vous accueillir le samedi 12 janvier à 11h à la salle communale pour partager la cérémonie des vœux.

État civil

Du 13 Décembre 2017 au 12 décembre 2018



Naissances

Lysandre NAYL	née le 12 janvier 2018
Solann BESNARD	né le 7 avril 2018
Loélie MOULON	née le 5 juillet 2018
Léane PIRIO	née le 8 août 2018
Cassian BELLANCE	né le 16 octobre 2018
Ewen VAN BOURGOGNE	né le 10 novembre 2018



Mariages

CLÉQUIN Guénaël - BRAUD Anastasia	le 24 mars 2018
MARCHAND Johan - LE DÉVÉHAT Valérie	le 5 mai 2018
BOULET Julien - LE NY Mélissa	le 19 mai 2018
GRIMEL Guillaume - OSMOND Ashley	le 25 mai 2018
PICKETT Guillaume - WANG Huei-Ping	le 22 septembre 2018



Décès

GROUSSEAU Jacqueline veuve PERRIER - Saint Gobrien	le 28 février 2018
DÉNECÉ Hélène veuve ETIENNE - Le Val es Pies	le 8 avril 2018
LE VANNIER Victor - Brangournay	le 1er mai 2018
JAN François - Les Noés	le 31 août 2018
QUENDERF Jean, Claude - Guégon	le 16 septembre 2018
PIRIO Emmanuel - Le Haut Drainy	le 19 novembre 2018
JARNO Gaston - Bourg	le 30 novembre 2018

Séance du 30 janvier 2018

PLOERMEL COMMUNAUTE · approbation des nouveaux statuts

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la fusion des quatre communautés de communes formant aujourd'hui Ploërmel communauté a été mise en place le 1er janvier 2017.

Depuis cette date, celle-ci s'est organisée et un travail important a été réalisé par les commissions pour préparer la proposition de statuts qui est soumise à son examen au cours de cette séance. Ce travail a été engagé en 2016. En 2017, les commissions communautaires au sein desquelles siègent des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux ont travaillé sur ces statuts et sur ce que pourra être l'intérêt communautaire.

Monsieur le maire expose que le texte proposé reprend en son article 8, en ce qui concerne les compétences obligatoires et les compétences optionnelles, les dispositions du code général des collectivités territoriales, et pour ces dernières, il précise que le conseil devra ultérieurement se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire. Dans une troisième partie de l'article 8, les statuts incluent les compétences facultatives qui pourront être exercées.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, la décision sur ces nouveaux statuts est prise à la majorité qualifiée des deux-tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou, par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux-tiers de la population.

Vu la proposition des statuts joints à la présente délibération,

Vu l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

APPROUVE la proposition des statuts de Ploërmel Communauté tels qu'ils figurent en annexe ;

Vote(s) pour : 14 Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

AUTORISE Monsieur le maire à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Morbihan Energies · Effacement réseaux face au parking de l'école



Morbihan Energies vient de nous adresser une estimation de la contribution pour les travaux d'effacement de réseaux, face au parking de l'école.

La contribution s'élève à 17 870 euros, pour l'enfouissement coordonné Basse Tension, Eclairage Public, France Télécom.

Après délibération, le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer cette convention,

Décide d'inscrire les crédits au budget 2018.

RPQS Rapport sur le Prix et Qualité du Service Assainissement Collectif · rapport 2015 et 2016

Monsieur ADELYS présente les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2015 et 2016.

Pour rappel : l'exploitation s'effectue en régie avec un contrat de prestations de service par la SAUR et un suivi technique avec le SATESE

Tableau. Rapport sur le prix et la qualité du service 2015-2016

	2015	2016
Estim. Nb habitants desservis	287	287
Nombre d'abonnés	129	136
Volume facturés	7494	7230
Linéaire réseau de collecte	4.57 km	4.59 km
Performance station charges entrantes :		
charge hydraulique	33,3 m3/j	26 m3/j
charge organique DBO5	10 kg DBO5/j	6,2 kg DBO5/j
Tarification		
PFAC – immeuble neuf	1500 €	1500 €
PFAC – immeuble existant	500 €	500 €
Frais de branchement	0	585 €
Redevance		
part fixe	70 €	70 €
part proportionnelle /consommation	1.5 €/m3	1.5 €/m3
redevance modernisation réseau	0.19 €/m3	0.18 €/m3
Forfait consommation pour les usagers non raccordés au réseau public de l'eau	25 m³ personne seule 45 m³ foyer 2 personnes 15 m³ par personne supplémentaire	25 m³ personne seule 45 m³ foyer 2 personnes 15 m³ par personne supplémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Approuve ces rapports sur le prix et la qualité du Service d'assainissement collectif.

Installations classées - avis sur la demande d'autorisation présenté par le GAEC MORIO et Fils – siège à Cruguel pour l'exploitation d'un élevage porcin

Monsieur Paul PIRIO présente le dossier soumis à enquête publique du 23 janvier au 23 février 2018, en d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après mise à jour du plan d'épandage, un effectif de 8720 animaux équivalents au lieu-dit « Cranhouët » en Cruguel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (11 pour 3 abstentions) au projet.

Bibliothèque - budget

Madame JAOUEN, responsable bénévole de la bibliothèque a dressé un programme d'animations pour l'année 2018 et sollicite un budget de fonctionnement d'environ 1600 euros, pour le matériel, fournitures pour ateliers du mercredi, location expositions et divers pour l'accueil du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce budget de fonctionnement.

Le conseil municipal est informé du versement

du fond de caisse de l'association du Club du Moulin de Meslan qui était en sommeil et reverse environ 2400 euros à la commune pour des animations culturelles.

Projet de commune nouvelle - poursuite de la démarche et engagement pour l'étude ?

Fin 2017 : 7 communes de l'ex Josselin Communauté ont engagé une réflexion au sujet de la création d'une commune nouvelle : Josselin, Guillac, La Croix Hélian, Hélian, La Grée Saint Laurent, Cruguel et Saint Servant, d'autres ont fait le choix de ne pas y aller : Guégon, Lanouée. Une étude est proposée (financière, sur les ressources humaines et un accompagnement sur la démarche par l'ARIC). Le coût de cette étude est d'environ 60 000 euros, 12% à la charge de Saint Servant (environ 7200 euros). La décision finale d'adhésion ou non devra être effective pour novembre 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour s'engager dans cette étude en vue de la création ou non d'une commune nouvelle ?

Les membres du conseil expriment leurs craintes et leurs attentes. Une discussion s'engage.

Le calendrier n'est-il pas trop serré ? Trop de communes dans une éventuelle nouvelle commune ?

S'engager vers quel projet ? Pourquoi ? N'est-

ce pas le moment opportun d'augmenter notre représentativité au sein de Ploërmel Communauté ?

Le conseil municipal vote à scrutin secret. Le résultat est le suivant : 11 NON (contre l'étude) 3 POUR s'engager dans cette étude.

Commission pour le suivi de l'aménagement de la maison du '3 rue des granitiers'

Monsieur le Maire sollicite la mise en place d'une commission afin de suivre ce dossier de restauration de cet immeuble. Mesdames LE DEVEHAT, OLLIVE et BRUNEL sont d'accord pour étudier un projet.

Opération matinée CITOYENNE.

A l'occasion de la semaine sans pesticides (13^e édition) et compte-tenu de l'engagement vers le zéro phyto, le Grand Bassin de l'Oust suggère l'organisation d'une matinée citoyenne, par exemple une matinée au cimetière « Ensemble désherbons, sans désherbant ». La date du mercredi 28 mars est retenue.

Jardinières sur le pont de St Gobrien

Monsieur ADELYS a sollicité la commission tourisme de Ploërmel Communauté à ce sujet. Refus de prise en charge. Par contre, la commune de Guillac, limitrophe, accepte de participer pour moitié à l'acquisition des jardinières et au fleurissement.



Régularisation cadastrale - parcelles AB 322, 323, 352

Une régularisation cadastrale des parcelles AB 322, 323 et 352 (propriété de Jean PERROTIN) est à prévoir. La parcelle 322 d'une contenance de 19 centiares correspond à l'accès à la parcelle AB 321 et les parcelles AB 323 (78 centiares) et AB 352 correspondent à la route (chemin des écoliers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Accepte de régulariser ces parcelles et accepte cette cession gratuite ou à l'euro symbolique, L'acte sera fait en la forme administrative.

Intégration de la parcelle ZS 1 (chemin des écoliers) dans le domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il convient que la parcelle ZS 1, en réalité une portion du 'chemin des écoliers' soit régularisée et intégrée au domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Demande au service du cadastre, de bien vouloir supprimer ce numéro cadastral.

Séance du 19 mars 2018

Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017

COMMUNE

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 427 094,65 euros,
Recettes : 664 631.69 euros

Excédent de l'exercice 2017 : + 237 537.04 €
Excédent 2016 reporté : 0 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : + 237 537.04 €

Section d'Investissement

Dépenses : 773 299,48 euros,
Recettes : 1 203 574,19 euros
Résultat de l'exercice 2017 : excédent + 430 274.71 €

Résultat 2016 reporté : + 98 696.89 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : + 528 971,60 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : + 766 508,64 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte Administratif 2017 de la Commune (pour 13).

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement

Dépenses :	29 770,86 €
Recettes :	34 651,92 €
Résultat de l'exercice 2017 : excédent	+ 4 881,06 €
Report 2016 :	- 1 011,53 €
Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement :	+ 3 869,53 €

Section d'Investissement

Dépenses :	27 283,91 €
Recettes :	18 508,00 €
Résultat de l'exercice 2017 : déficit	- 8 775,91 €
Résultat 2016 reporté :	- 42 370,93 €
Soit un Résultat de clôture de l'Investissement :	- 51 146,84 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) :	- 47 277,31 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte Administratif 2017 de l'Assainissement (13 votants).

BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Section de Fonctionnement

Dépenses :	47 528,19 €
Recettes :	48 083,54 €
Résultat de Fonctionnement :	555,35 €

Section d'Investissement

Dépenses :	47 528,19 €
Recettes :	30 781,40 €
Résultat d'investissement : déficit	- 16 746,79 €
Résultat de clôture d'investissement :	- 47 528,19 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2017 du lotissement (13 votants).

Comptes de gestion - commune, assainissement, lotissement l'Atelier

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier sont conformes, le conseil municipal à l'unanimité DECLARE que les comptes de gestion de la

Commune, de l'Assainissement et du Lotissement L'ATELIER pour l'année 2017 dressés par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

OGEC (Ecole)	12 297 €	pour la cantine et la garderie
AEP (Ecole)	130 €	
A.P.E.L. (Ecole)	500 €	
Oust à la Garonne	450 €	
Basket	1000 €	
HPPS (Patrimoine)	200 €	
Gym	500 €	
Chasse	750 €	dont 400 € pour les piégeurs
Avenir (Foot)	1800 €	
Groupe jeunes DIOU STER (Foot)	600 €	
FNACA	225 €	
Comité des fêtes	450 €	

Cyclo – demande prêt du matériel

Gratuité de la salle des fêtes pour les associations ne demandant pas de subventions, à savoir le cyclo, les foustivités et le qi gong, pour 2018.

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

ADMR	1400 €
Donneurs de sang	50 €
Banque alimentaire	70 € (forfait annuel et facture réglée au CCAS Josselin en fonction des colis distribués)
Secours catholique	150 €

PROJET DE SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE) ARRÊTÉ PAR LES ÉLUS DU PETR (PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL) DU PAYS DE PLOËRMEL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de SCOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'abstient sur ce dossier (13 abstentions et 1 contre), pour les raisons suivantes : pas suffisamment de communication. Les élus n'ont pas été concertés. Le dossier est trop important, il aurait mérité une synthèse.

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ - MODIFICATION DES STATUTS AVEC AJOUT DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018 la loi de modernisation

de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a rendu compétent les EPCI en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Ces compétences étaient détenues jusqu'à cette date par les communes. Ces dernières avaient délégué pour la plupart, leur compétence à des syndicats de bassin, notamment sur notre territoire, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, Ploërmel Communauté se substitue, de par la loi, à ses communes membres pour l'exercice de cette compétence et se substitue, donc de fait, à elles, dans les structures syndicales pour les compétences GEMAPI.

Dans le cadre de la politique de gestion de l'eau, le grand cycle et le petit cycle de l'eau sont difficilement dissociables. Afin de mener des politiques fortes et volontaires, il est nécessaire que les structures ayant vocation à gérer ces compétences soient pleinement dotées des outils légaux.

Aujourd'hui, la Communauté de communes est compétente pour la seule GEMAPI, qui couvre les champs de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il apparaît cohérent d'aller plus loin dans la réflexion autour de la gestion des cycles de l'eau et d'envisager les prises de compétences hors GEMA, notamment en rapport aux items 4, 6, 10, 11 et 12 tels que définis à l'article L.211-7 du code de l'environnement afin de :

- Contribuer à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- Lutter contre la pollution ;
- Gérer les ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique ;
- Œuvrer à la mise en place et à l'exploitation de

dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

- Contribuer à l'animation et à la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Ce qui inclut la compétence de suivi du SAGE et les participations aux missions d'un établissement public territorial de bassin (EPTB).

Plusieurs structures exercent déjà tout ou partie de ces compétences sur le territoire communautaire. Il s'agit :

- du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) ;
- de l'Établissement Public Territorial de Bassin Vilaine (EPTB Vilaine, ex IAV).

Afin de renforcer les synergies locales et de conforter les actions déjà exercées sur nos territoires autour des cycles de l'eau, la Communauté de communes envisage, à l'issue, le transfert des compétences de la manière suivante :

Gestion des milieux aquatiques (GEMA) au SMGBO ;

Prévention des inondations (PI) à l'EPTB Vilaine.

Ces transferts se faisant par adhésion et adoption des statuts respectifs de ces organismes, il est nécessaire que Ploërmel Communauté soit compétente en la matière et que ses communes membres lui transfèrent les compétences en rapport avec les items 4, 6, 10, 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.211-7 du code de l'environnement, Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-021/2018 du 22/02/2018,

Vu le projet de statuts modifiés joints à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté tels qu'ils figurent en annexe : Vote(s) pour : 14
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Révision des statuts du Syndicat Départemental d'énergies du Morbihan - avis du conseil municipal

Vu les statuts du Syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006, le 7 mars 2008 et le 2 mai 2014.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu le CGCT notamment l'article L 5211-20

Vu l'arrêté Préfectoral du 30.03.2016 approuvant le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan.

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 14 décembre 2017, le SDEM a lancé une procédure de révision de ses statuts justifiée par :

- les récents textes relatifs à la transition énergétique introduisant de nouvelles dispositions de nature à permettre d'élargir le champ d'intervention du Syndicat.
- les besoins exprimés par les membres du Syndicat
- la réforme de l'organisation territoriale (nouveau schéma directeur de coopération intercommunale applicable au 01.01.2017, création de communes nouvelles....)

Cette modification des statuts porte notamment sur :

1- La mise à jour de la liste des compétences et activités complémentaires et accessoires du Syndicat. (articles 2.2 et 2.3)

Il est rappelé que les missions exercées par le Syndicat sont organisées autour :

- d'une compétence obligatoire qui concerne uniquement les communes : l'électricité. Celle-ci est inchangée.
- des compétences optionnelles suivantes : Eclairage public / communications électroniques / gaz / réseaux de chaleur / infrastructures de charge pour les véhicules électriques

et hybrides.

Ces compétences ne sont pas modifiées, hormis l'élargissement de :

- > la mobilité aux véhicules gaz et hydrogène,
- > l'éclairage public à la signalisation, la mise en valeur des bâtiments et à la mise en œuvre d'équipements communicants,
- > les réseaux de chaleur aux réseaux de froid.

- d'activités complémentaires et accessoires. Ces activités concernent la réalisation de prestations ponctuelles exécutées sur demande des adhérents ou de personnes morales non membres. La liste de ces activités a été actualisée afin de tenir compte d'une part des dispositions introduites par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et d'autre part des besoins exprimés.

2- La possibilité offerte aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat, tout en préservant la représentativité des communes. (articles 1, 5.4 et 5.5.)

Concrètement, il s'agit :

- A titre principal : d'ouvrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre d'intégrer le Syndicat tout en préservant la représentativité des communes. Chaque EPCI serait ainsi représenté par un délégué : son Président ou son représentant.
- A titre subsidiaire : d'entériner l'adhésion en direct :
 - > des communes de la communauté de communes du Porhoët aujourd'hui fusionnée avec Ploërmel communauté
 - > des communes de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer (CCBI)

Il convient de noter qu'il est proposé, conformément à l'article L 5212-7 dernier alinéa du CGCT, que la mise en œuvre du nouveau mode de représentation soit décalée pour la faire coïncider avec le début du prochain mandat. Il est ainsi prévu, à titre transitoire, qu'en cas d'adhésion, avant la fin du mandat en cours d'un ou plusieurs EPCI ou en cas de constitution de communes nouvelles, il n'y ait pas de nouvelles élections des délégués du Comité.

La liste des membres (annexe 1) est mise à jour en vue du futur arrêté préfectoral. Le nombre de délégués issus des collèges électoraux des communes n'est donc pas modifié (annexe 2).

Les enjeux de la révision des statuts de Morbihan Energies sont les suivants :

- concernant les compétences et activités accessoires du Syndicat, chaque membre est libre de solliciter ou pas le Syndicat selon ses besoins. En tout état de cause, ces nouveaux statuts ne modifient pas les activités déjà exercées pour le compte des adhérents au Syndicat mais visent à leur offrir de nouvelles possibilités d'intervention en phase avec l'évolution des textes en lien avec la transition énergétique et avec leurs besoins.
- la représentativité du Syndicat va pouvoir, à terme, évoluer en intégrant les EPCI à fiscalité propre tout en conservant un comité syndical de taille raisonnable pour un travail collaboratif et participatif selon les compétences transférées.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT (articles 5211-20 et 5211-5-II).

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T. ;

Précise que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.

Extension réseau eaux usées – rue des granitiers

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a sollicité un devis auprès de SBCEA pour une extension du réseau assainissement de 25 mètres et la pose d'un nouveau branchement, rue des granitiers.

Le devis s'élève à 2800 euros HT soit 3360 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour confier ces travaux à l'entreprise SBCEA.

Voirie 2018 - demande de subventions pour le programme annuel et le cheminement piéton – route de Quily



A - VOIRIE HORS AGGLOMÉRATION -

Paul PIRIO présente le projet de voirie 2018, à savoir la réfection en tricouche de 85 mètres linéaires et d'un carrefour à La Grée Meno et de 685 mètres linéaires et d'un carrefour à La Ville Guéry.

L'estimation sommaire s'élève à 19 000 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal sollicite la subvention pour entretien de la voirie hors agglomération auprès du Département du Morbihan. La subvention accordée sera fonction d'un ratio tenant compte de la densité de population et du potentiel financier. Après

calcul, le taux d'aide devrait être de 40 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT du kilomètre.

B - VOIRIE – EN AGGLOMÉRATION -

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente 2 devis pour un cheminement piéton rue des granitiers. Le devis Eurovia s'élève à 19 896 euros HT et le devis Colas à 20240,34 euros HT (base 19297.47 euros HT).

Après discussion, le conseil municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise COLAS,
- Sollicite la subvention accordable par le Programme de Solidarité Territoriale, le TSD (taux de solidarité départementale) est de 35%, au titre l'aménagement de liaison douce.

Maison du '3 rue des granitiers' - réflexion sur l'affectation avant étude

Christine LE NET demande à faire partie de la commission en charge de ce dossier. Accord du conseil municipal. Des architectes ont été sollicités pour l'étude de l'aménagement de cet immeuble. La date limite de réception des offres a été fixée au 30 mars.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir la bibliothèque dans la salle annexe de la mairie. L'affectation définitive sera vu en concertation avec l'architecte, on s'oriente vers un aménagement de local pour un atelier relais ou artisanal. L'étage pourrait être transformé en habitation.

Questions diverses



PROJETS DU SAMEDI 26 MAI-

- La bibliothèque organise une animation sur la soule et les jeux bretons à St Gobrien.
- Le district du Morbihan programme le rassemblement des footballeurs débutants.
- La commune signera la convention avec la Fondation du Patrimoine concernant le lancement de la souscription publique pour les travaux de la chapelle Saint Gobrien.

Bibliothèque

Madame JAOUEN demande si elle doit mettre en place une participation pour l'achat du matériel pour les ateliers récréatifs avec les enfants le mercredi après-midi. Le conseil décide de ne pas demander de participation pour la première année de fonctionnement de la bibliothèque.

Séance du 5 avril 2018

Affectation des résultats

BUDGET COMMUNE -

Compte-tenu des restes à réaliser 2017, le résultat de fonctionnement de 237 537,04 € est affecté en totalité en investissement au compte

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 237 537,04

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat de fonctionnement de 2017, d'un montant de 3869,53 € est affecté en totalité à l'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise cette affectation.

Vote des taux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

	Taux 2017	Bases prévis. 2018	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10.85	697 200	75 646
Taxe foncière (bâti)	26.27	502 700	132 059
Taxe foncière (non bâti)	40	67 600	27 040
Total			234 745

Monsieur le Maire s'interroge sur l'éventuelle augmentation de la fiscalité afin d'amoindrir la baisse des dotations. Des simulations sont présentées.

Après en avoir délibéré, le Maire et le conseil municipal décide le maintien des taux, malgré une baisse conséquente des dotations en 2018.

Vote des budgets

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 588 980 €,
- En section d'investissement à 1 290 155,53 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2018.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 86 837,31 €,
- En section d'investissement à 78 978,84 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Assainissement 2018.

BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2018, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 59 093,54 €,
- En section d'investissement à 106 056,38 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2018. Il est à noter la non-intégration de la valeur du terrain.

Questions diverses

LOGEMENT N°2 RÉSIDENCE DU PRESBYTÈRE

Le locataire vient de donner son préavis pour un départ fin avril. Des travaux de réfection sont à prévoir (moquette, peinture, etc.). Le logement ne sera pas loué au mois de mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 320 euros.

Séance du 5 juin 2018

Aménagement du bourg - affermissement de la tranche conditionnelle n°1

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du bourg sont prévus en trois tranches : une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Les travaux relatifs à la seconde tranche vont démarrer, il convient d'affermir cette tranche, d'un montant de 386 193 euros TTC.

En amont, des travaux de reprises de compteurs d'eau et de renouvellement partiel de conduite sont effectués sous la direction d'Eau du Morbihan.

Les travaux doivent démarrés fin juin et se terminer mi-septembre.

Monsieur le Maire précise qu'un complément de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) vient d'être accordé par l'Etat, d'un montant de 26 800 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette tranche de travaux.
- Décide de la décision modificative suivante :

Recettes 1321 – Subvention Etat + 26 800 €

Dépenses 2315 – Installations matériels et outillages + 26 800 €

Aménagement du bourg - travaux annexes - inspection réseau, étude effacement réseaux électriques éclairage et téléphone – rue des Granitiers et rue St Servais

A - EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET INFRASTRUCTURES TÉLÉCOM – RUE DES GRANITIERS ET RUE ST SERVAIS.

Morbihan Energies nous communique les estimations sommaires pour les travaux d'effacement de réseaux correspondants à la troisième tranche de travaux d'aménagement du bourg.

Pour la tranche ferme : effacement rue St Servais, rue des Granitiers, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 195 173 € HT avec une participation de 97 587 €.

Une tranche conditionnelle a également été chiffrée – sortie du bourg pour rejoindre le lotissement Belle Etoile. Travaux estimés à 57 915 € HT avec une participation financière de 28 958 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager l'étude pour l'effacement des réseaux sur la tranche ferme. Ces travaux seront budgétés ultérieurement.

B - INSPECTION RÉSEAU EAU PLUVIALE

Il est nécessaire de faire procéder à une inspection complémentaire du réseau d'eau pluviale en vue des travaux d'aménagement du bourg. L'offre d'Hydroservices de l'Ouest s'élève à 1298 € HT pour l'hydro-curage et à 990 € pour l'inspection et la rédaction du rapport. Le devis de SPI2C est en attente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à choisir l'offre au mieux disant.

Chapelle Saint Gobrien - mission sécurité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception début mai du dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'achèvement de la restauration de la chapelle Saint Gobrien. Les travaux sont prévus en 4 tranches : 1 tranche ferme et 3 tranches optionnelles. La tranche ferme étant la restauration intérieure et extérieure du chœur.

Le conseil est informé que la SARL Mahé est retenue pour la mission SPS (phase conception et

phase réalisation). La phase conception s'élève à 221 euros HT et la phase réalisation est chiffrée par tranche travaux. La tranche ferme se chiffre à 1665 euros HT.

La commune devrait bénéficier de subventions à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché pour la mise en œuvre de sécurité.

Voirie · attribution travaux programme 2018 et résultat consultation pour la réfection des chemins

A – VOIRIE 2018

5 entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux de réfection des voies communales – la Ville Guérif et la Grée Meno – programme 2018. L'offre de l'entreprise COLAS est retenue pour un coût de 27 087,84 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Maire est autorisé à signer les pièces correspondantes.

B – RÉFECTION CHEMIN

Une consultation a été faite pour la réfection d'un chemin d'exploitation à Kergras et une portion de chemin au lieu-dit 'les Placelles', avec une création de fossés et un reprofilage et empierrement des chemins. 5 entreprises ont été sollicitées, 3 ont répondu.

L'offre de l'entreprise COUESPEL est retenue pour un coût de 6804 euros ttc.

C – PATA – POINT À TEMPS AUTOMATIQUE

L'entreprise COLAS est retenue – Le coût s'élève à 5507 euros HT pour 8 tonnes, avec du gravillon 2/4.

Lotissement l'Atelier · révision du règlement de la consultation

Un acquéreur s'est présenté et est intéressé par le lot 4. Cependant, après étude du règlement, 2 dispositions sont à revoir pour que leur construction soit autorisée, à savoir :

- Pour les clôtures, le règlement actuel prévoit qu'en cas de pose d'un grillage, il soit en retrait de 80 cm et doublé d'une haie arbustive,
- Pour les lots 1, 3 et 4, la limite d'implantation de la construction principale est de 15 mètres par rapport à la limite de propriété.

Monsieur le Maire propose de supprimer ces deux conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de réviser le règlement en ce sens,
- Va déposer un permis d'aménager modificatif,
- Autorise le Maire à signer les actes de cession auprès de l'étude FOUCAULT de Josselin. Le dépôt des pièces se fera en cette étude.

Poudelan · demande acquisition portion chemin

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les membres de l'indivision LETOURNOUX souhaitent acquérir une portion du chemin rural qui mène au fond du village, environ 50 mètres carrés. Les consorts LETOURNOUX sont propriétaires des parcelles ZK 155 et 246.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Considérant que cette acquisition ne gêne en rien les accès aux parcelles riveraines,
- Qu'il s'agit d'une portion de chemin rural, domaine privé de la commune,
- Autorise la cession d'une portion de 50 mètres carrés environ au prix de 3,20 euros le mètre carré,
- Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Budget assainissement · demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

La Trésorerie a transmis un état des produits irrécouvrables depuis 4 ans pour le budget assainissement, soit le produit à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite, soit le recouvrement est infructueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'admission en non-valeur pour un montant de 588,31 euros et autorise le Maire à signer les documents.

Recensement 2019 · nomination d'un coordonnateur communal

Le recensement des habitants de Saint Servant se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Le conseil municipal désigne Joseph ADELIS : coordonnateur communal.

Ecole · participation au projet prix des

Incorruptibles · achat de livres école/ bibliothèque

L'école souhaite participer au « Prix des Incorruptibles », comme l'an passé. Pour cela, il faut acquérir une trentaine de livres. Cette opération consiste à proposer aux enfants un accès à des livres adaptés à leur âge, afin qu'ils se forgent une opinion personnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de participer à l'achat de ces livres. Le budget est d'environ 320 €.

Site internet de la commune

La commission s'est réunie afin d'étudier les propositions de tarif relatif à la création d'un site internet et à sa maintenance. Le coût est d'environ 2000 euros avec la formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre cette création de site internet,
- retient la proposition de Lavenugraphic,
- décide la décision modificative budgétaire suivante :

2051 – concessions et droits similaires+ 2000 €	
1641 – emprunt	+ 2000 €

Dissolution du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) - Centre de Secours de Josselin

La compétence de gestion des centres de secours sis sur le territoire communautaire est désormais du ressort de Ploërmel Communauté (statuts de Ploërmel Communauté entérinés le 3 avril 2018).

Le Comité Syndicat du SIVU Centre de Secours, par délibération du 15 mars, s'est prononcé pour la dissolution du Syndicat à compter du 1er septembre et au plus tard au 31 décembre 2018.

Il est demandé à chaque Commune membre de se prononcer sur cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la dissolution du Syndicat de gestion du centre de secours de Josselin.

Avis sur dossier d'installations classées – GAEC des Palmes

Le dossier d'installations classées du GAEC des Palmes dont le siège est à 'la Ville Mainguy' en

Les Forges, en vue d'exploiter un élevage porcin et un élevage bovin, devant comporter après extension un effectif de 1024 animaux équivalents porcs et 210 vaches laitières est présenté par Paul PIRIO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (13 pour 1 abstention).

Informations

Subvention de 7 084 € obtenue par le Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale pour l'aménagement d'un chemin piéton en bordure de la RD 143,

Achat d'une remorque pour le tracteur communal: 5 000 € HT

Coût des travaux de rénovation du logement du Presbytère : réfection peinture et sol – entreprise DERVAL : peinture 3 780 € TTC, intervention entreprise GUILLAUME : maçonnerie extérieure 1 570 € TTC

Séance du 4 septembre

Chapelle Saint Gobrien · demande de subvention 2^e tranche de travaux



Les offres pour les travaux de restauration de la Chapelle Saint Gobrien, en 4 tranches, sont en cours d'analyse. Le coût prévisionnel des travaux de restauration du transept sud, seconde tranche de travaux, sont estimés à ce stade à environ 230 000 euros. Il convient dès à présent de solliciter les subventions accordables.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite l'aide de l'ETAT, à hauteur de 50%,
- Sollicite également une aide au taux maxi-

mum, au titre du fond incitatif et partenarial (FIP) pour les projets d'investissements relatifs à l'entretien et à la restauration des monuments historiques des petites communes, fond conditionné à une aide du conseil régional de 15%,

- Sollicite les aides du Département et de la Région (minimum 15%).
- Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents utiles.

Personnel - réorganisation des services techniques

Un agent des services techniques a quitté son poste fin juin. Durant l'été, un agent a été recruté pendant les congés. Il convient à présent de revoir l'organisation. Il est envisagé de fonctionner avec un effectif de 2 agents et de recruter un agent pour le ménage, sur un temps non complet.

Certains travaux pourraient être confiés à des entreprises extérieures, par exemple l'entretien de la haie du terrain de foot.

Un bilan sera fait en fin d'année pour vérifier si ce fonctionnement est durable. Dans l'immédiat, il est prévu de revoir le temps de travail de la façon suivante :

- Du 1^{er} novembre au 31 mars, le temps journalier des agents en poste sera diminué de 30 minutes, les agents termineront à 17 h au lieu de 17h30, donc sur une durée hebdomadaire de 35 heures : du lundi au vendredi 8h30 12h 13h30 17 h,
- Du 1^{er} avril au 30 octobre, horaire inchangé : du lundi au vendredi 8h30 12h 13h30 17h30.

Les jours RTT accordés sur cette période seront au maximum de 8,75 jours arrondis à 9 jours et pourront être pris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De mettre en place cette nouvelle organisation,
- De faire une publicité locale pour le poste d'agent d'entretien,
- De saisir le comité technique paritaire pour la réorganisation de service.

Ploërmel Communauté - présentation du rapport d'évaluation des charges transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Ploërmel Communauté, créée par délibération n°CC-041/2017 du 30 mars 2017 s'est réunie par deux fois les 26 avril 2018 et 28 mai 2018 pour examiner les premiers transferts de charges.

Le 26 avril 2018, après avoir adopté son règlement intérieur et élu son président, la commission a procédé à l'examen des transferts de charges suivants :

TRANSFERTS DES COMMUNES VERS PLOËRMEL COMMUNAUTÉ -

- Les participations au Syndicat Mixte du grand Bassin de l'Oust (SMGBO) ;
- Les participations au centre de secours de Josselin ;
- Les contributions au PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne ;
- Les transports scolaires ;

TRANSFERTS DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ VERS LES COMMUNES -

- Les travaux de voirie sur le secteur du Porhoët ;
- Les garderies périscolaires ;

Le 28 mai 2018, la commission a procédé à l'examen des transferts de charges suivants :

TRANSFERTS DES COMMUNES VERS PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

- Les transports scolaires sur la commune de Campénéac ;
- Les subventions à l'ADMR de Josselin ;
- Les chemins de randonnées ;

TRANSFERTS DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ VERS LES COMMUNES

- Les chemins de randonnées ;
- Les subventions aux associations sportives et culturelles ;
- Les subventions aux autres associations ;

Il est rappelé, que les charges transférées sont évaluées selon les méthodes suivantes :

Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement sont évaluées au coût réel, tel qu'il apparaît :

- Soit dans les budgets communaux lors de l'exercice précédent le transfert de compétences,

- Soit dans les comptes administratifs des exercices précédents ce transfert. Dans ce cas, la période de référence est déterminée par la CLECT.

Les dépenses liées à un équipement sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé qui intègre :

- Le coût de réalisation ou d'acquisition ou de renouvellement de l'équipement ;
- Les charges financières ;
- Les dépenses d'entretien ;

L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges.

La CLECT, ayant respecté les règles de calculs fixées par le code général des impôts, le conseil est invité à suivre la procédure de droit commun, à savoir son rapport est soumis aux conseils municipaux qui devront l'adopter à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

Pour Saint Servant, les transferts de charges donnent les chiffres suivants :

L'attribution de compensation pour 2017 est de 151 848 euros, après transfert vu en CLECT du 26 avril : smgbo, du service départemental d'incendie de Josselin, du PETR, elle s'élève à 129 152 euros.

Les transferts de la CLECT du 28 mai, n'impactent pas l'attribution de compensation de Saint Servant.

Vu les rapports de la CLECT des 26 avril et 28 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte de ces 2 rapports,
- Approuve ces 2 rapports, (2 abstentions, 12 votes pour)

Dossier ICPE - avis du conseil municipal sur le projet d'augmentation des effectifs d'un élevage porcin à Lizio - EARL PIG BOIS

Monsieur PIRIO présente le dossier d'enquête publique de l'EARL PIG BOIS, présenté par Monsieur COURANT, gérant, dont le siège social est à 'Le Hangouët' en Lizio, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter un effectif de

3260 animaux équivalents dont 2100 emplacements porcs à l'engrais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable. (1 abstention, 13 votes pour).

Information - Amende de police

Le Département a accordé 4048 euros pour la création du chemin piéton, route de QUILY. Cette aide provient de la répartition du produit des amendes de police pour des opérations de sécurité routière.

Information - Enquête publique SCOT -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est en cours depuis le 27 août 2018 jusqu'au 26 septembre 2018. La consultation du dossier est possible sur 9 sites : au siège du PETR Pays de Ploërmel, et aux sièges des epci 'De l'Oust à Brocéliande, Ploërmel Communauté et également aux mairies de Mauron, La Trinité Porhoët, Josselin, Ploërmel, Malestroït, Guer et La Gacilly.

Le dossier est consultable sur le site internet du Pays de Ploërmel et chacun peut faire ses observations lors des permanences ou adresser un courrier électronique.

Commande borne marché -

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier est ouvert auprès de Morbihan Energies, afin de disposer d'une borne marché ou coffret électrique au jardin du bô, pour avoir de l'électricité lors des animations locales.

Souscription Chapelle Saint Gobrien -

La souscription pour les travaux de la chapelle Saint Gobrien est lancée depuis le 10 juillet 2018. Elle vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité. À ce jour, 4 septembre, 850 euros de dons.

Régies - Délégation supplémentaire au Maire -

Madame la Trésorière est venue vérifier la bonne tenue des régies salle communale/participation journées sportives et produits divers et la régie transport scolaire. Il convient de nommer un régisseur suppléant en plus du régisseur titulaire.

Aussi, le conseil municipal décide d'ajouter la délégation suivante au Maire, conformément à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire sera chargé pour la durée de son mandat :

« de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

- Logement du Presbytère : vacant depuis le départ du Père Thétiot. Des travaux seront à réaliser.
- Terrain de foot : Jean-René RICHARD souligne le problème du terrain de foot, dangereux pour les joueurs : trous, assèchement... Un état des lieux est à prévoir.

Séance du 18 octobre

Chapelle Saint Gobrien - attribution des marchés

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation pour les travaux d'achèvement de la restauration de la chapelle Saint Gobrien.

Le marché est divisé en 6 lots (lots Vitrail et vitrine seront consultés ultérieurement) :

- Lot 1 : Maçonnerie – Pierre de taille
- Lot 2 : Charpente
- Lot 3 : Couverture
- Lot 4 : Menuiserie
- Lot 5 : Protection du Mobilier
- Lot 6 : Polychromie



Et comporte 4 tranches :

- Tranche ferme (TF) : restauration intérieure et extérieure du chœur (7 mois)
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : restauration intérieure et extérieure du transept sud (6 mois)
- Tranche optionnelle 2 (TO2) : restauration intérieure et extérieure du clocher et du transept nord (6 mois)
- Tranche optionnelle 3 (TO3) : restauration intérieure et extérieure de la sacristie-vitrine (3 mois).

Les devis se présentent sous forme de bordereaux de prix unitaires (BPU) pour les lots 1 et 2 et de décomposition globale et forfaitaire (DPGF) pour les autres lots.

Les offres des entreprises ont été analysées d'après le règlement de consultation et selon deux critères :

CRITÈRE A - VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60 POINTS)

- matériaux (10 points), programme, planning, installations de chantier (20 points), méthodologie et moyens (25 points), sécurité et hygiène (3 points), démarche qualité et environnementale (2 points)
- Chacun des critères apprécié en y appliquant le coefficient suivant : très satisfaisant 1, satisfaisant 0.8, moyennement satisfaisant 0.5, insatisfaisant 0.1 ;
- Application d'un correctif pour être conforme à la jurisprudence : la meilleure note a la note 10, pour les notes suivantes : règle de trois par rapport à la meilleure note.

CRITÈRE B - PRIX DE L'OFFRE (40 POINTS)

Selon le calcul suivant : $(P_{min}/P) \times 0,40$
P min : offre la moins élevée en dessous de l'estimatif ou à défaut l'estimatif. En cas d'égalité, le prix (offre la moins élevée) sera privilégié.
La somme des notes pondérées pour l'ensemble des critères permet d'obtenir le classement final :
Critère A (Valeur Technique) + Critère B (Prix des prestations)
Des questions ont été posées aux entreprises des lots 1,2,3 et 4.

Après analyse, voici le classement des offres :

	Entreprises	A Valeur technique de l'offre (/10 pts)	B Prix des prestations (/10 pts)	Note finale pondérée (/10 pts)
LOT 1 - maçonnerie - pierre de taille	ART (22)	10,00	6,69	8,68
	GREVET (53)	9,05	8,49	8,83
	JOUBREL (35)	8,47	10,00	9,08
	LEFEVRE (56)	8,31	6,64	7,64
LOT 2 - charpente	ASSELIN (79)	7,15	8,07	7,52
	CRUARD (53)	10,00	8,81	9,53
LOT 3 - couverture	DAVY (22)	9,90	9,77	9,85
	HERIAU (35)	10,00	9,31	9,72
	LE NEVEU (56)	7,03	10,00	8,22
	LESURTEL (49)	5,79	7,53	6,49
LOT 4 - menuiserie	DLB (29)	10,00	6,79	8,72
LOT 5 - protection du mobilier	COREUM (56)	10,00	8,76	9,50
LOT 6 - polychromie	ARTHEMA (44)	9,62	7,25	8,67
	GERALDINE FRAY (56)	10,00	10,00	10,00
	L'ACANTHE (44)	8,12	8,86	8,41

Tableau récapitulatif issu de l'analyse des offres :

Lots	Estimation (HT)	Entreprise proposée	Devis entreprise (HT)	Ecart	Ecart relatif
Lot 1 : maçonnerie-pierre de taille	382 586,00 €	JOUBREL	312 537,67 €	-70 048,33 €	-18,31%
Lot 2 : Charpente	161 545,00 €	CRUARD	183 296,01 €	21 751,01 €	13,46%
Lot 3 : Couverture	157 107,00 €	DAVY	158 823,54 €	1 716,54 €	1,09%
Lot 4 : Menuiserie	19 550,00 €	DLB	28 790,00 €	9 240,00 €	47,26%
Lot 5 : Protection du mobilier	13 100,00 €	COREUM	14 960,00 €	1 860,00 €	14,20%
Lot 6 : Polychromie	21 798,00 €	Géraldine FRAY	14 982,84 €	-6 815,16 €	-31,27%
Total HT	755 686,00 €		713 390,06 €	-42 295,94 €	-5,60%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Déclare l'appel d'offres fructueux pour l'ensemble des lots,
- Autorise le Maire à signer les pièces du marché.

Choix de l'architecte pour la rénovation de la maison 'rue des granitiers'

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir réfléchir à la dénomination de cette maison.

En début d'année, une consultation a été faite auprès d'architectes pour la rénovation de ce bâtiment. Deux entreprises se sont déplacées, une seule a présenté une offre.

Le cabinet BLEHER architectes, propose une offre pour une mission de base à 8.30% avec une option pour des quantitatifs tous corps d'état à 0.5%.

Monsieur BLEHER est déjà venu sur place pour pré-analyser les possibilités de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'offre du cabinet BLEHER, avec une mission de base à 8.3% et une option pour les quantitatifs à 0.5%.
- Autorise le Maire à signer la proposition,
- Demande néanmoins au cabinet de bien vouloir décomposer le coût de sa mission par étapes (relevé existant, esquisse, APD Avant Projet Détaillé, PRO Projet, ACT Assistance Contrat de Travaux, DET Direction de l'Exécution des Travaux, Réception)

Devis accessibilité mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des crédits sont inscrits au budget, conformément à l'agenda d'accessibilité, afin de finaliser l'accessibilité de la mairie.

Un devis de matériaux a été déposé par l'entreprise ORE Distribution de Ploërmel et s'élève à 2302,58 € HT. Par courrier du 25 juillet, le Département nous informe qu'il aide désormais les communes à un taux de 50%, avec une dépense subventionnable par projet de 3000 € HT et un plafond annuel de 15 000 € HT. Sont exclus les travaux en régie, c'est-à-dire réalisés en interne.

Compte-tenu de ces éléments, des devis de pose ont été sollicités auprès de MIL COULEURS et de SMBA de Guégon. Le devis de MIL COULEURS s'élève à 4 962,47 € HT. Dans l'attente du devis de SMBA, le conseil municipal :

- Décide de réaliser l'accessibilité par entreprise,
- Autorise le Maire à choisir la meilleure offre.

Demande acquisition portion terrain

Les propriétaires de la parcelle AB 195, située à proximité du jardin du Bô sollicitent l'acquisition d'une portion de terrain communal, au sud de leur bâtiment. Il est à noter que les travaux d'aménagement du bourg ont débordés sur l'emprise de leur parcelle.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'accepter un échange d'une portion de la parcelle AB 279 avec une portion de la parcelle AB 195.
- Les frais d'actes seront partagés.

Information - Recrutement agent en contrat à TNC 14/35^e

Madame Marie-Line BRULÉ est recrutée sur un poste d'adjoint technique, sur un contrat de 3 mois à temps non complet 14/35^{ème}, pour le ménage des bâtiments communaux et occasionnellement entretien des espaces verts.

Association DAYA YOGA

Des cours de yoga seront dispensés dans la salle annexe de la mairie (étage), par l'association Daya Yoga créée par Julie LE BLANC, qui en est l'animatrice. Cours les lundis de 14h30 à 15h45 et les mardis de 19h à 20h15.

Modification statutaire du Syndicat scolaire du Pays de Josselin

Le conseil municipal prend acte de la modification statutaire relative au changement de siège social du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin. Le siège était fixé à la mairie de Josselin, place

Alain De Rohan à Josselin et est désormais fixé au '3, Place des remparts' à Josselin.

Avenant n°2 pour l'année 2019 du SATESE du Morbihan

La commune est adhérente au SATESE du Morbihan. Afin de permettre la continuité de cette mission et dans l'attente de la publication du décret relatif à l'assistance technique départementale qui conditionnera le champ d'intervention du SATESE, il est proposé de poursuivre dans les mêmes termes techniques et financiers pour l'année 2019 par la signature d'un avenant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention.

Eclairage public à Saint Gobrien

L'armoire intégrant le tableau de l'éclairage public à Saint Gobrien est défectueuse depuis la dernière tempête. Enedis a constaté le problème et préconise de changer l'armoire. Morbihan Energies nous adresse un devis de maintenance éclairage public d'un montant de 2739.29 euros TTC. La contribution de Morbihan Energies est de 30% soit 684.82 euros. Le reste à charge de la commune sera de 2054.47 euros.

Inauguration de la MSAP itinérante mercredi 24 octobre après midi

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'inauguration à Saint Servant de la maison des services publics itinérante, qui sera présente les mercredis après midi toutes les 2 semaines sur le parking de la mairie. Ce service doit permettre d'aider les citoyens dans leurs démarches administratives (demandes de cartes d'identités, certificat d'immatriculation...)

Eclairage public

L'amplitude horaire de l'éclairage public sera désormais la suivante : le matin éclairage à partir de 6h45 et le soir extinction de l'éclairage à 22 heures.

Stationnement auprès de la Chapelle Saint Gobrien

Il convient de réfléchir à un stationnement identifié pour les entreprises et les visiteurs de la Chapelle.

Séance du 4 décembre 2018

Résultat de la consultation d'assurances

Monsieur le Maire présente les offres reçues concernant les contrats d'assurances. Trois assureurs ont répondu : Groupama, la SMACL et MMA. Les assurances peuvent être scindées en trois domaines :

la responsabilité générale de la Commune, comprenant la responsabilité civile, les dommages aux biens, la responsabilité environnement, la protection juridique et protection fonctionnelle, le contentieux de l'urbanisme, risque informatique...

l'assurance de la flotte automobile : tracteur John Deere, tracteur New Holland et engins attelés, tractopelle, tondeuse, le véhicule communal Citroën Berlingot, et un contrat auto mission collaborateurs couvrant les déplacements des agents et élus lors de déplacement avec leur véhicule personnel.

l'assurance des risques statutaires dite assurance du personnel

Le tableau comparatif est le suivant :

	GROUPAMA	SMACL	MMA
responsabilité générale commune	6091.19	4576.49	6831
Véhicules	2587.85	1278.74	1607
TOTAL	8679.04	5855.23	8438



C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

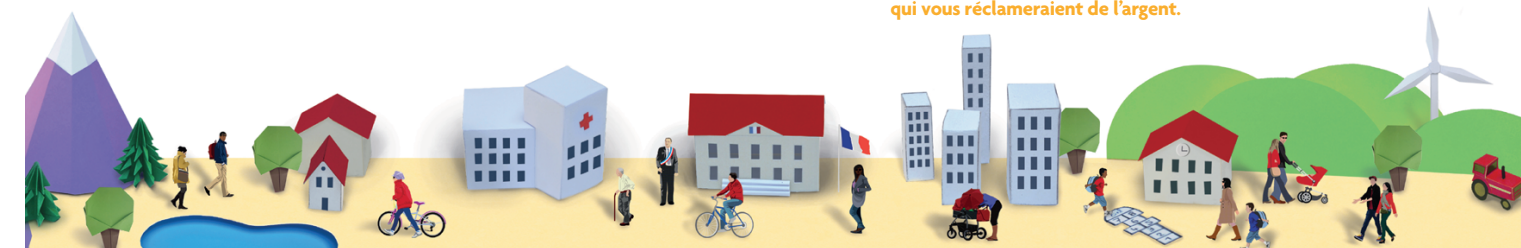
Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
www.le-recensement-et-moi.fr

Pour ces 2 risques, la SMACL est la mieux placée.

Pour les risques statutaires :

Assurance du Personnel	GROUPAMA	SMACL	MMA
Agents CNRACL	5,22%	6,44%	
Agents IRCANTEC	1.08%	1.60% (15 j franchise)	
		1,50% (30j franchise)	

Pour ce risque, Groupama est le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
retient l'offre de la SMACL pour les risques assurance de la Commune et pour la flotte automobile. La durée du contrat est de 3 ans.

retient l'offre de Groupama pour les risques statutaires.

Recensement 2019 - recrutement de 2 agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu en 2019 - du 17 janvier au 16 février. La commune est divisée en 2 districts, il faut donc recruter 2 agents recenseurs. Mesdames BURGHIO et LE PENDU assureront cette mission. Il y a 2 demi-journées de formation. La dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement s'élève à 1738 euros. Nouveauté en 2019 : possibilité de se faire recenser via internet.

Réforme des modalités d'inscriptions et de gestion des listes électorales · commission de contrôle

Monsieur le maire informe l'assemblée des nouvelles modalités d'inscriptions et de gestion des listes électorales à compter du 1er janvier 2019, avec le REU – Registre Electoral Unique.

La commission de révision de la liste électorale est remplacée par une commission de contrôle.

Monsieur le Maire précise sa composition : 1 membre du conseil municipal, 1 délégué de l'administration et 1 délégué du tribunal de grande instance. Les membres proposés au Préfet sont :

membre du conseil municipal : titulaire – Madame Pascale LE GOFF, suppléant – Monsieur Michel LE VANNIER,

membre de l'administration : titulaire – Monsieur Henri LE BLANC, suppléant – Monsieur Joël DANET, membre du tribunal : titulaire – Monsieur Alain MAINGUY, suppléant – Madame Marie-Noëlle MARTIN.

Cette commission se réunira au minimum 1 fois l'an et à chaque recours.

Ploërmel Communauté · rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2018

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie une troisième fois le 10 septembre 2018 pour examiner les transferts de charges suivants :

Transfert des communes vers Ploërmel Communauté :

Correction du transfert de charges pour l'entretien des circuits de randonnées pour les communes de Tréhorenteuc et Mauron,

Les participations financières au Centre de Secours et d'Incendie de Ploërmel,

Les participations à l'ADMR du Val d'Oust.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Délégation au Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique que les travaux de restauration de la Chapelle Saint Gobrien vont démarquer en février. Ces travaux seront subventionnés à environ 80 %. Il convient d'envisager l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Monsieur le Maire prévoit

de solliciter plusieurs banques.

Après délibération, le conseil municipal :

- En application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation au Maire, pour réaliser une ligne de trésorerie.
- Cette ligne sera au maximum d'un montant de 150 000 euros.

Soutien total à la motion du conseil communautaire concernant l'installation d'un IRM au centre hospitalier Alphonse Guérin de PLOERMEL

Monsieur le Maire donne lecture de la motion du conseil communautaire concernant le Centre Hospitalier de Ploërmel. Cette motion indique que le conseil communautaire prenait note de la décision d'irrecevabilité du dossier pour l'octroi d'un IRM à l'hôpital de Ploërmel et de la rencontre à ce sujet entre Monsieur LE DIFFON, Maire, Président du Conseil de surveillance de l'hôpital et Monsieur Olivier de CADEVILLE, directeur régional de l'ARS.

Le conseil municipal souhaite également que conformément aux déclarations du directeur de l'ARS, un appareil IRM soit affecté à Ploërmel, dans la mesure où les conditions de patientèle et de personnel nécessaires sont remplies. Les radiologues du secteur privé doivent être associés à ce dossier.

Le conseil municipal demande l'affectation de cet appareil afin de permettre à la population du pays de Ploërmel de bénéficier d'un parcours de santé au même niveau que Vannes, Pontivy ou Rennes.

Madame Pascale LE GOFF explique les enjeux de cet outil sur le pays de Ploërmel. Cet outil permettrait en outre de diminuer les coûts de transport des malades.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette motion quant à la nécessité de cet outil à Ploërmel.

Syndicat scolaire de Josselin

Madame LE DEVEHAT informe l'assemblée qu'une réunion est prévue prochainement concernant l'état du bâtiment de l'école publique Suzanne BOURQUIN. Madame LE DEVEHAT fait également la rétrospective des participations pour les écoles privées et notamment pour l'école de St Servant.

Bibliothèque

Pascal LE BRAZIDEC donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 16 novembre. Juliette LACRAMPE se propose d'être responsable de la

bibliothèque. Pascal LE BRAZIDEC remercie le travail fourni par Madame JAOUEN Marie-Thérèse. Un point financier est évoqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Madame Juliette LACRAMPE, responsable de la bibliothèque pour la prochaine année.

Bois

Du bois de coupe est stocké près de l'atelier communal. Il est décidé de le vendre. Compte-tenu de la qualité moyenne, le prix est fixé à 100 euros la corde.

Départ Père Thetiot

Le Père Alexis THETIOT est arrivé sur le doyenné de Josselin en 2000. Il a posé ses valises et ses livres religieux au presbytère de St Servant. Il était au service des paroisses de Josselin dont St Servant.

Depuis 2014, la Paroisse de St Servant rejoint celle de Guégon. Il célèbre chez nous quelques messes le samedi soir et des cérémonies d'obsèques et de mariages ainsi que des baptêmes. Il a mis en place le service évangélique des malades dans plusieurs paroisses. Il aimait visiter

Frelons asiatiques

Paul PIRIO évoque la prolifération des frelons asiatiques. Il convient de faire une piqûre de rappel par rapport au piégeage. Il invite le technicien du FDGDON à une intervention en début d'année prochaine.

Numérotation des villages

Monsieur le Maire s'engage à une numérotation de tous les villages pour fin 2019

les personnes âgées et malades chez elle ou à l'hôpital. Plusieurs personnes suivaient régulièrement les cours de Bible qu'il donnait au presbytère de Josselin.

Le 21 août 2018, il rejoint la maison Saint Joachim de Sainte Anne d'Auray. Il célèbre sa dernière messe à l'église de Saint Servant entouré de paroissiens, suivi d'un pot d'amitié partagé à la salle paroissiale. En remerciement de ses bons services, deux livres lui sont remis par la municipalité.

La Paroisse remercie le Père Alexis pour tout ce qu'il a apporté à chacun d'entre nous.



Aménagements du bourg

Rue des Moissonneurs



Avant



Après

Rue du Calvaire



Avant



Après

Rue du Bô



Avant



Après

Place monument aux morts



Avant



Après



Avant



Après

Rue du Puits Fleuri



Avant



Après

Rue du Souvenirs



Avant



Après

Un site internet pour Saint Servant

Notre site internet va enfin voir le jour. Depuis quelques mois, nous travaillons avec Céline Dubois de « ID Graphic » pour concevoir le site de notre commune.

Ainsi, en quelques clics vous aurez accès aux compte rendus des conseils municipaux, aux projets en cours, aux événements festifs des associations servantaises, une porte ouverte sur notre patrimoine,...

Cet outil de communication nous mettra également en lien pour des réglementations et démarches administratives, l'actualité de l'école, la vie sportive et associative, la bibliothèque ou encore vers des sites locaux de covoiturage, etc...

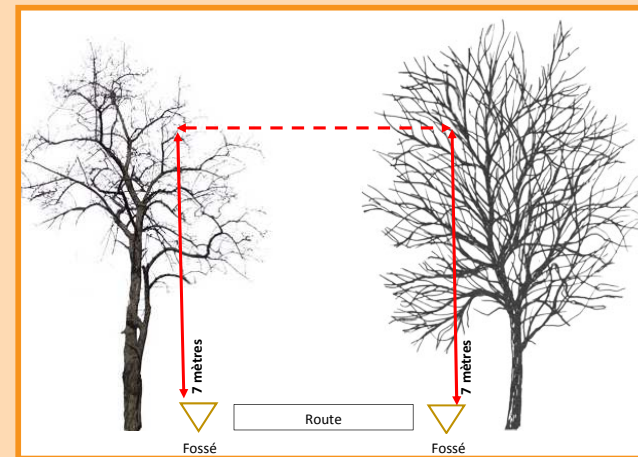
Nous vous invitons à contribuer au dynamisme de ce site en adressant les informations par le biais de votre association.



Voirie- élagage

Chaque année, la commission voirie consacre un budget conséquent à l'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux. Pour 2018, le budget d'investissement s'élève à 60 000 euros : réfection de la route de la Ville Guéry et de La Grée Meno, sécurisation de l'entrée du bourg, route de Quily avec réalisation d'un chemin piétonnier, concernant les chemins d'exploitation, les dépenses ont été affectées sur le chemin de Kergras.

Pour le budget de fonctionnement, qui s'élève à 6600 euros, les travaux réalisés ont été consacrés au point à temps sur l'ensemble du réseau communal, sachant qu'une grande partie des travaux sont réalisés par les employés communaux.



Certaines routes n'étant pas entretenues en ce qui concerne l'élagage, la commission se trouve dans l'obligation de rechercher les propriétaires concernés, ceux-ci reçoivent un courrier leur demandant de procéder aux travaux ou de les déléguer à une entreprise choisie par la commune (à la charge du propriétaire). Il serait préférable que les propriétaires interviennent d'eux-mêmes dès que la végétation devient trop importante. (Tout propriétaire peut être tenu responsable en cas de dégâts occasionnés par les branches sur les camions, cars et matériels agricoles.). L'élagage doit être réalisé suivant le schéma ci-joint.

De même, il est recommandé, lors des travaux occasionnant de la boue ou déchets sur la chaussée, de procéder au nettoyage de la chaussée.

Nous constatons fréquemment des dégradations sur les routes communales. Tout ceci a un coût non négligeable (reprise, imperméabilisation et diminution de la durée de vie dans le temps). Si cela persistait, nous serions dans l'obligation de rechercher les auteurs afin de facturer les réparations. Avec un peu de précautions, tous ces désagréments peuvent être évités. Merci de votre compréhension.

La commission voirie

En souvenir des 74 hommes de Saint-Servant

Tués à la guerre 1914 – 1918



Ils auraient préféré n'être que des guerriers virtuels au beau milieu du décor d'un jeu vidéo, mais voilà, en 1914 la guerre, le sang, la mitraille, les bombes, les gaz mortels étaient réalité. En ce mois d'août 1914, brutalement, les hommes sont projetés sur le front d'une guerre que tous espéraient rapide, la revanche de la précédente en 1870.

La Grande Guerre dura quatre longues années. Quatre années de massacres à marche forcée. Ces poilus savaient-ils seulement au nom de quelle cause ils devaient se battre, et pour beaucoup, pour quelle cause ils devaient mourir? Que valait la vie d'un homme quand l'armée française, entre le 6 août, premier jour de confrontations, et le 23 septembre 1914 – 49 jours – dénombrait déjà 320 000 morts, prisonniers ou disparus. Impossible de chiffrer les pertes militaires et civiles durant le conflit comme les décès des suites de maladies, des gaz et des blessures dans les mois et les années qui suivirent l'Armistice de 1918. Contentons-nous de parler de millions de morts, qu'ils soient Français, Allemands ou des autres nationalités engagées dans la première guerre mondiale.

Dans chaque ville, commune ou village, les mobilisés ont embrassé leurs mères, femmes, enfants, familles et amis puis embarqués dans ces « trains de plaisirs pour Berlin » comme voulaient le faire croire des cartes postales de l'époque.

De Saint-Servant, combien partirent au front ? Deux familles de la commune perdirent chacune trois fils, sept autres en perdront deux. Comment oublier ?

Apparaissent gravés sur le monument aux morts de la commune, 74 noms. Froid, le marbre ne peut témoigner qu'au moment de mourir le soldat garde le souvenir de son village, des visages de son pays. Sa « petite patrie ».

Afin de ne pas oublier ces hommes, Danièle Dano, native de Saint-Servant, a recherché leurs origines familiales et situés leurs fins tragiques. Ils sont regroupés au sein d'un classeur que tout le monde peut consulter en mairie.

Informations communautaires

Toutes les informations & actualités sur ploermelcommunaute.bzh

Maisons des services au public



Ploërmel Communauté dispose désormais de quatre Maisons de Services Au Public (MSAP), leurs missions communes sont d'informer tous les publics et de les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne.

MSAP - UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET PERSONNALISÉ !

« Je déménage, quelles sont les démarches auxquelles je dois penser ? », « Comment faire un relevé de carrière en prévision de ma retraite à venir ? », « Comment m'inscrire à Pôle Emploi ? ». Un seul lieu pour répondre à toutes vos interrogations et vous épauler dans vos démarches administratives du quotidien. Alliant présence humaine et outils numériques, la MSAP est le service public qui correspond à chaque situation. Des agents, formés aux différentes démarches, sont présents pour vous accueillir, vous orienter et vous renseigner.

JOSSÉLIN ACCUEILLE LA DERNIÈRE MSAP FIXE DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Rendre accessible les services publics sur l'ensemble du territoire et assurer une proximité et un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, sont une priorité pour Ploërmel Communauté. Pour ce faire, une nouvelle MSAP s'implante sur la commune de Josselin. Les agents vous accueilleront dans les locaux de l'ancien siège communautaire, au 3 rue des Remparts. Elle rejoint ainsi les deux MSAP préexistantes sur les communes de Maunon, 1 place Henri Thébaud et La Trinité-Porhoët, 12 rue du point du Jour.

« ICI PLO.COM » UN SERVICE QUI RAYONNE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES !

32 communes composent Ploërmel Communauté sur un territoire vaste de 805 km². L'initiative a donc été créée de déployer la MSAP et ses services de proximité par le biais d'un service itinérant sur les communes bénéficiant d'une couverture mobile suffisante.

Les objectifs restent les mêmes : informer, orienter, mettre en relation et accompagner les démarches administratives notamment en ligne, en partenariat avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, Pôle Emploi, la MSA, l'ANTS et la DGFIP.

« ICI PLO.COM » vient aujourd'hui appuyer le service des MSAP pour toujours plus de proximité et de personnalisation. Comme le nom de ce nouveau service l'indique : l'Information Citoyenne Itinérante de PLOërmel Communauté, sillonne les routes de nos 32 communes depuis le 15 octobre prochain.

> Planning ICI PLO.COM :

JOURS	SEMAINES IMPAIRES	HORAIRES
Mercredi a-m	S ^t Servant s/ Oust Parking mairie	14h – 16h45

4 MSAP POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Tous les services présents pour vous aider se trouvent au sein des trois Maisons de Services Au Public présentent respectivement à La Trinité-Porhoët, Maunon, Josselin et le service itinérant ICI PLO.COM. Avec pour partenaires la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA, le Pôle Emploi, La Poste (pour la Trinité-Porhoët) et l'État, les MSAP peuvent vous mettre en relation avec ces divers organismes, vous accompagner dans vos démarches mais aussi vous initier à l'e-administration de plus en plus présente dans notre quotidien.



Enfance & parentalité - bienvenue dans les LAEP

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sont des espaces réservés aux enfants de moins de 6 ans & leurs accompagnateurs. Ces temps de

jeux et de rencontres entre parents et enfants permettent aussi d'échanger sur les sujets du quotidien de la famille ainsi que d'aborder vos questions sur la parentalité.

Les LAEP sont des espaces d'échanges, de rencontres, d'écoute, d'accompagnement, de jeux et agissent tels des libérateurs de la parole pour petits et grands dans un lieu propice à la création du lien social. Les séances sont encadrées par deux accueillants qui se tiennent à disposition des parents et de leurs enfants.

Futurs parents ? Les séances vous sont aussi ouvertes en cette période où la parentalité est le centre de bien des interrogations.

Les 3 LAEP du territoire vous accueillent gratuitement et librement à Josselin, Ploërmel & Maunon.

INFOS PRATIQUES -

PLOËRMEL > Vendredi de 9h30 à 11h30
Maison de l'Enfance - Rue Pierre de Coubertin
JOSSÉLIN > Vendredi de 14h30 à 16h30
Pôle Jeunesse - Pont Mareuc
MAUNON > Mardi de 14h30 à 16h30
Pôle Enfance - 6 rue Abbé Chesnais
Tél. 02 97 93 63 80
laep@ploermelcommunaute.bzh

Le pass commerce & artisanat

Dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants et les communes situées en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale - Centre-ville de Ploërmel) du territoire est une priorité. Pour ce faire, des actions et dispositifs sont mis en place, notamment l'aide directe à la création, la reprise, l'extension ou à la modernisation des entreprises, qui peut correspondre à une subvention maximale de 7 500€.

ÊTES-VOUS BÉNÉFICIAIRE ?

Toute entreprise commerciale ou artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, peut bénéficier du dispositif PASS Commerce et Artisanat si :

- > son effectif est de 7 salariés CDI équivalent temps plein maximum ;
- > son chiffre d'affaires annuel est de moins d'1 Million d'euros HT ;
- > son type d'activité n'est pas exclu du dispositif (agences prestataires de services, secteur médi-

cal, professions libérales, etc.).

Les opérations éligibles sont la création, la reprise, la modernisation ou l'extension d'activité si celle-ci n'induit pas de distorsion de concurrence avec une activité existante sur la commune (ou sur les centralités les plus proches du projet), en tenant compte de la zone de chalandise visée.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- > les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité) ;
- > les travaux de mises aux normes : hygiène, électriques, etc. ;
- > les équipements matériels de production et de manutention ;
- > les investissements d'embellissement et d'attractivité ;
- > les investissements immatériels de conseil, d'accessibilité, de stratégie commerciale et numérique ;
- > les équipements matériels en lien avec les prestations de conseil en stratégie commerciale (CRM, gestion relation client) ou prestation numérique (logiciel de caisse) ;
- > ne sont pas éligibles : les matériels d'occasion non garantis (6 mois minimum), les véhicules et matériels roulants, flottants ou volants, ainsi que les consommables.

Des critères d'éligibilité plus précis existent pour le centre-ville de Ploërmel. N'hésitez pas à contacter le Service Développement Économique pour plus d'informations.

RENSEIGNEZ-VOUS

Service Développement Économique
Place de la mairie
56800 PLOËRMEL
02 97 73 20 73
dvpteconomique@ploermelcommunaute.bzh

ZRR - Un coup de pouce aux nouveaux venus

Ploërmel Communauté est classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Les entreprises implantées sur nos 32 communes peuvent bénéficier, dès lors, de certains avantages fiscaux, notamment une exonération d'impôts et une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE). Pour plus d'informations contacter Ploërmel Communauté.

RIV, la marque de mobilité de Ploërmel Communauté

Véritables outils d'attractivité pour le territoire, ses entreprises et ses habitants, les solutions de mobilité proposées vont fortement impacter nos habitudes : le réseau de bus, le covoiturage, la location de vélos à assistance électrique et la location de voitures pour l'insertion sont à votre disposition dès maintenant !

Pourquoi une marque ? Pour nous approprier, reconnaître le réseau et identifier toutes les solutions de mobilité sous un même nom, déclinable à l'envie.

RIV COVOITURAGE

Ploërmel Communauté a conventionné avec l'association E-Hop depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de développer la pratique du covoiturage domicile-travail.

C'est un moyen, pour les entreprises, de faciliter le recrutement et, pour les salariés, de générer des économies importantes... en somme un système gagnant gagnant, dans l'air du temps !

La plus-value apportée par Ploërmel Communauté : Lever toutes les idées reçues, rendre ce mode de déplacement fiable et souple, accompagner sur l'utilisation des outils numériques, développer le covoiturage entre les salariés de différentes entreprises... autant d'actions menées au sein d'entreprises pilotes sur le territoire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la plateforme OuestGo.fr ou sur le site RIV-info.bzh.

BRETON PROMU PAR PLOERMEL COMMUNAUTÉ · OUEST GO

www.ouestgo.fr

Trois quarts des déplacements du quotidien en Bretagne sont réalisés en automobile. Le taux de remplissage est faible, avec 105 personnes transportées pour 100 voitures.

Ce modèle n'est plus soutenable pour des raisons financières, environnementales, d'accessibilité pour tous à la mobilité.

Plus que jamais le covoiturage apparaît comme une transition nécessaire pour un système de mobilité durable.

Ouestgo.fr permet de mettre en relation des conducteurs et des passagers effectuant un trajet similaire et désireux (ou non) de partager les frais de transport correspondants. Ce service a pour vocation de s'appliquer à des trajets sur l'ensemble du territoire français et plus spécifiquement l'Ouest de la France.

Ouestgo.fr s'engage, dans les limites de ses moyens, à contribuer à l'émergence et au déploiement d'un réseau de covoiturage fiable, sûr et convivial. Afin d'assurer une qualité de service élevée, ouestgo.fr se réserve notamment le droit d'exclure ou de limiter les droits d'accès à toute personne mettant à mal ou n'ayant pas respecté l'esprit du service.



Mémoires du Pays de Josselin



Les membres de «Mémoires du Pays de Josselin» se sont consacrés à la commémoration du «Centenaire de la fin de la Grande Guerre». A cette occasion, l'association a organisé quelques manifestations :

Conférence « 1918 la Victoire – Regard sur le canton de Josselin » a eu lieu à Josselin



Exposition : « Souvenirs de guerre » a eu lieu à Cruguel.

Edition d'un fascicule «Souvenirs de la guerre 14-18 dans le canton de Josselin». Afin de transmettre tous ces souvenirs, l'association « Mémoires du Pays de Josselin » édite un fascicule de 68 pages regroupant des témoignages de poilus (combattants ou prisonniers) du canton de Josselin. Ce fascicule est en vente au prix de 10€ à la mairie ou à la médiathèque de votre commune.



2019 : les produits chimiques au jardin c'est fini !



La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.

✓ Le vente de pesticides dans les jardineries ne se fait déjà plus en libre-service

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1^{er} janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : **au 1^{er} janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers** (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères)



Petit rappel

Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mûr, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel !



Pour plus d'informations :
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

02.97.73.36.49

L'école Notre Dame

Année 2017-2018

Cette nouvelle année va être une année pleine de rebondissements. Nos moussaillons embarquent sur le navire Notre Dame pour un long voyage plein d'aventures et de rencontres.

Tout au long de ce périple, nous allons sans doute rencontrer quelques pirates comme le Capitaine Crochet, Barbe noire, ... Ils vont nous

faire découvrir leur monde et tous les endroits de notre Terre où ils sont passés.

Il va falloir être vaillant, brave et futé ...

L'équipage pédagogique emmène les élèves voguer sur des mers déchaînées pleines de lectures, de mathématiques, de sciences, de géographie et d'histoire, de travail en coopération et d'ateliers autonomes, de relaxation et de connaissance de soi.

VOICI QUELQUES PROJETS MIS EN PLACE DEPUIS SEPTEMBRE



Conseil des élèves début septembre : les enfants, après avoir participé à des saynètes sur 4 thèmes de l'école, ont défini le règlement de l'école.



Proposition d'une nouvelle position assise pour les élèves : des ballons... Très appréciés !



Sortie bibliothèque 1 fois par mois, un moment de partage et de découvertes fabuleux...



Travaux d'amélioration de l'intérieur de l'établissement



Traditionnel ramassage des pommes en octobre

DATES À RETENIR

14 décembre 2018 : marché de Noël à l'école à partir de 16h30

2 mars 2019 : carnaval à la salle des fêtes avec spectacle, défilé et repas

29 juin 2019 : kermesse à l'école à partir de 15h

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES À VENIR DANS LES PROCHAINS MOIS

- une semaine d'ateliers de Noël
- un projet musique avec les écoles du réseau de Josselin sur l'Opéra
- des rencontres sportives
- des rencontres culturelles avec Ploërmel Communauté
- une classe de mer à Larmor-Baden en fin d'année scolaire



Opération nettoyage de la commune le 28 septembre : Bravo aux Servantais car nous ramassons de moins en moins de déchets !

Histoire et Patrimoine du Pays de Saint-Servant

Découvrir notre patrimoine, et à travers lui, ce que fut l'Histoire de notre pays, est toujours l'objectif de notre association, HPPS, qui se réjouit également de le partager avec d'autres associations, qu'elles soient de la commune, ou voisines.

C'est, aussi, toujours l'occasion de belles rencontres avec les propriétaires des sites, ou les associations qui s'en occupent : moments privilégiés où le passé ressuscité devient palpable et vivant !

Des visites guidées et commentées

> **en février 2018** : Visite du musée de Saint-Marcel, où nous avons eu un rendez-vous passionnant avec l'Histoire de la guerre 39-45, sur notre territoire, mais aussi avec l'avenir, puisqu'on nous a présenté les projets de transformation de ce Musée de la Résistance Bretonne.

> **en avril** : les forges de Paimpont, où le propriétaire nous a réservé un accueil chaleureux, passionné, pour évoquer, depuis sa création au XVII^e siècle jusqu'en 1954, la vie du site industriel, qu'il a entrepris de réhabiliter.

Nous avons eu ensuite, dans l'Abbatiale de Paimpont, une visite commentée par un bibliothécaire érudit qui nous a plongés dans la vie quotidienne des moines, qui y vivaient au Moyen-Age.

> **en juin** : visite de la Roche-Bernard, guidés par un ami du patrimoine, lui aussi érudit et passionné par l'histoire de cette cité qu'il connaît parfaitement.

Découverte également de la chapelle templière de Lantiern, (XII^e, XIII^e) et rencontre intéressante et sympathique avec le propriétaire du Manoir qui la jouxte.

Enfin nous avons été reçus très chaleureusement par le propriétaire de la mystérieuse chapelle de Bavalan, (XV^e) si remarquable par ses innombrables « graffiti de navires », datant sans doute du XVIII^e siècle.

> **en octobre** : visite guidée de la collégiale de Saint-Anne d'Auray, avec une présentation documentée, et souvent humoristique, des problèmes soulevés par la conservation, et la restauration des oeuvres d'Art ou des offrandes, qui concernent le sanctuaire depuis le XVII^e siècle.

Puis, on nous a ouvert les portes de la remarquable chapelle des Jésuites, qui va bientôt bénéficier d'une campagne de restauration, Les orgues Caillaillé-Coll (XIX^e) récemment restaurées, nous ont accueillis dans leur imposante tribune, et l'orga-



niste titulaire nous a fait une brillante et éclatante démonstration de leurs possibilités sonores et musicales. Il nous a expliqué son parcours professionnel, et son implication dans l'Académie de Musique et d'Art Sacré.

Visite ensuite de la chapelle Notre-Dame de Becquerel, et du site mégalithique des Tombelles, au Bono, lampes de poches à la main !

Ces visites se font le samedi, de 10h (Départ Saint-Servant), à 18h (retour), et selon le temps et les possibilités, nous pique-niquons, ou une brasserie sympathique nous accueille : c'est une pause très conviviale !

Réalisation d'un dépliant permettant aux visiteurs une visite plus documentée de la chapelle saint Gobrien

- Texte et conception d'Armelle Perrotin ;
- Réalisation plan et photos de René-Paul Lanon ;
- Financement réalisé grâce à l'association les Amis de la Chapelle saint Gobrien : qu'ils en soient vivement remerciés !

Par ailleurs notre association s'est impliquée dans un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, et la Mairie, afin de mettre en place une souscription populaire pour la restauration de la chapelle.

Vous pouvez faire un don, - même très modeste, déductible de vos impôts, et devenir ainsi acteur et participant à la restauration de la chapelle.

L'objectif est d'avoir 50 donateurs pour que la Fondation puisse abonder à la souscription et réduire la part financière restant à la commune (37 200 euros) : c'est un enjeu non négligeable !

Par ailleurs, nous avons activement participé à la mise en place du programme du 15 septembre, et des journées du Patrimoine, autour de la soule, initiée par l'équipe de la bibliothèque.

Outre de nouveaux projets en collaboration avec la bibliothèque, nous poursuivons nos collectes et nos recherches autour du patrimoine vivant, humain et naturel, du pays de Saint-Servant : comprendre le Passé pour mieux comprendre le Présent, et le sauvegarder pour l'Avenir !

Contacteur l'association : Armelle Perrotin, présidente, les Fossés.

Par courriel : hpps56236@gmail.com

Les Foustivités

Comme vous le savez tous, un des points fort de notre association est le « Festival de l'Oust ». En 2018, le bureau a décidé de l'annuler vu la concurrence directe avec le Festival de Saint Nolf.

C'est vrai que nous n'étions pas prêts à rivaliser avec Saint Nolf. Ce coup de massue nous a perturbé sur l'organisation de notre festival et sur tous les détails inhérents à sa parfaite réussite. Cela a été une sage décision, pour mieux nous faire rebondir cette année.

Fort succès du double concours de belotes en février et du repas annuel. Ce sont des moments de convivialités intenses.

Pour 2019, toutes les manifestations sont recon-

duites avec une motivation plus vraie que jamais. Après l'événement annulé de juillet dernier, le bureau a beaucoup réfléchi à la suite à donner à ce festival qui fait vibrer nos bénévoles et l'économie de notre secteur. Notre compte-rendu a été sans appel : OUI, il y aura un « FESTIVAL DE L'OUST EN 2019 ».

OUI, notre association se battra contre la concurrence parfois incompréhensible. Croyez moi que tous les acteurs auront encore plus envie que ce Festival de l'Oust soit une fois de plus, PALPITANT.

Il est vrai, que les actualités nous bouleversent parfois, il est important de se retrouver en famille ou entre amis. Aussi, le bureau et les bénévoles se joignent à moi pour vous souhaiter plein de bonheur pour cette nouvelle année.

*Pascal LE BRAZIDEC,
Président des Foustivités*

Le CCAS

Notre traditionnel repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 14 octobre. Le repas a été confectionné et servi par le restaurant « Le Relais du Maquis » de Saint Marcel et accompagné musicalement par Guy Delfino de Sérent. Nous avons accueilli, les doyens de la commune :

- Anna BRULÉ née en 1928,
- Marguerite DANET née en 1927,

- Raymonde DANO née en 1927,
- Madeleine PAYOT née en 1926,
- Robert TRÉGOUET né en 1928

et les personnes nées en 1948 : Marie GLÉHELLO, Françoise MAINGUY, Chantal GICQUEL, Joseph ADELYS, André BRULÉ, André MALHERBE, Alain MOISAN, Emile PERROTIN, Daniel MALHERBE.



Association de l'Oust à la Garonne

Week end en Bretagne pour les Auvillais

Voilà vingt-deux ans que fut officiellement scellée l'amitié entre Auvillar et Saint servant sur Oust avec l'accompagnement indéfectible de notre municipalité.

Cette année encore a contribué à nourrir l'amitié entre nos deux communes et une nouvelle fois nous avons reçu nos amis Auvillais du jeudi 10 mai au soir jusqu'au dimanche 13 mai.

Le jeudi 10 mai accueil de nos amis à la salle des fêtes puis vers 19h réception officielle, vin d'honneur puis dîner.

Nous avons poursuivis par le village de charme de Kerascoët au bord de la mer, pays des chaumières et des pierres debout, bordées d'hortensias, si typiques en Bretagne.

Le samedi quartier libre dans les familles d'accueil. Pour terminer ce week-end tous ensemble une soirée a été organisée autour d'un repas accompagné par le groupe LHYR.

Nous attendons 2019 avec impatience pour rendre visite à nos amis Gascons.

N'oublions pas les deux chênes offerts par Auvillar et plantés place du Bo.



Repas d'automne

Le 10 novembre dernier 252 parts de cassoulet ont été confectionnées (dont 139 parts à emporter) nouveau record mais qui marque les limites de l'exercice.

Nous remercions toutes les personnes qui marquent leur fidélité à l'événement. Nous remercions tout particulièrement l'équipe qui œuvre pendant 3 jours et rend possible l'organisation d'une telle aventure.

Atelier de composition florale

Toujours fidèle au poste Annick ORSONI anime l'atelier floral qui se tient chaque troisième jeudi du mois.

Comme chaque année les adhérentes composent des bouquets et particulièrement pour la journée du téléthon avec la participation généreuse de fleuristes pour soutenir cet événement caritatif. 515 euros a été remis au téléthon.

Projet 2019

Nous prévoyons de rendre visite à nos amis Gascons lors du week end de l'ascension.

Bien entendu, nous pensons renouveler l'épopée « cassoulet » et développer une aide en informatique sur l'année 2019.

Continuons à partager ces plaisirs variés qui nous rendent si proches et heureux de nous retrouver.

Pour conclure nous remercions la municipalité, ainsi que son personnel pour le soutien et l'aide qu'ils nous apportent tout au long de l'année. Remercions aussi Françoise MAINGUY et Annick ORSONI respectivement Présidente et vice-présidente sortantes pour avoir assuré pendant toutes ces années l'animation de notre belle association.

Notre site web

<https://l-oust-a-la-garonne.webnode.fr/>

*Les co-présidents Alain Mainguy
et Gérard Le Balch*



Comité des fêtes de Saint-Servant-sur-Oust

Le 16 juin 2018, le comité des fêtes rendait hommage à Johnny Hallyday venu à Saint-Servant le 09 juillet 1983. L'organisation était parfaite avec des groupes renommés. Cette manifestation n'a pas attiré la foule des grands jours, un peu dommage. Une chose est certaine, la trésorerie est équilibrée.

Je remercie la municipalité, le service technique, les sponsors au nombre de 120, la gendarmerie, les personnalités, les riverains, les mairies de Malestroit, Josselin et Guégon pour leur prêt de matériel, la sous-préfecture, l'agence tech-

nique de Josselin, les journalistes, la centaine de bénévoles dont certains nous prêtent main forte depuis plus de 40 ans. Bravo messieurs, mesdames et bravo à mon énergique équipe du comité des fêtes.

Concernant l'avenir de l'association, personnellement, j'ai annoncé ma démission lors de la dernière réunion en date du 27 novembre dernier. Je quitte donc cette présidence de 40 ans pour raisons personnelles. L'appel est lancé pour reprendre le fauteuil.

Merci à vous tous, bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2019.

*Le président,
Michel Danet*



Du côté de la bibliothèque...

Après une année de fonctionnement, la bibliothèque municipale connaît un succès grandissant. Une équipe élargie vous accueille et vous conseille chaque mercredi de 10h 30 à midi et le vendredi de 18 h à 19 h en salle annexe de la mairie. L'inscription et l'emprunt de livres sont gratuits.

Juliette Zara reprend le flambeau de la responsabilité de la bibliothèque, tandis que Marie-Thérèse se concentre principalement sur les animations.

Un large choix d'ouvrages (plus de 2000) est offert au public et il est toujours possible de réserver un titre précis. Chaque mercredi après-midi de 15h à 17h on peut venir partager sa bonne humeur autour d'un jeu ou d'une activité en biblio-loisirs. Pendant ce temps d'accueil intergénérationnel, les emprunts sont également possibles.

La bibliothèque offre également une animation aux scolaires durant leur visite mensuelle. Les enfants comme les bibliothécaires apprécient ce moment.

CETTE ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR DEUX ÉVÉNEMENTS MAJEURS :

> En avril une expo photos d'Eric Legret « Gouren Le serment d'un peuple ».

> Le 15 septembre une journée inter associative regroupant de nombreux Servantais enthousiastes, avec la complicité d'un soleil généreux :



Au programme

Expo sur le thème du Jardinage avec Polen, mandala géant, conte, chants Gallo avec Philomèle et la participation du groupe Lhyr.

Pour clôturer la journée, une Soule (jeu de balle ancestral) a opposé deux équipes mixtes acharnées dans une course entre Saint-Gobrien et le Bourg. Des jeux traditionnels anciens étaient à disposition et la bonne humeur était de mise. Merci à tous ceux qui ont participé. Ce fut un beau partage !

En Islande une coutume veut que chacun s'offre un livre la veille de Noël, c'est une coutume merveilleuse qui resserre les liens et qui fait chaud au cœur.

Avec plus de modestie nous vous proposons dans nos murs des rencontres superbes avec nos ouvrages, ainsi qu'entre usagers.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite une année heureuse et chaleureuse et des lectures formidables !



Le Téléthon inter associatif Servantais

Depuis 2008 les associations servantaises ont décidé de s'investir main dans la main pour L'AFM téléthon.

L'AFM consacre la majeure partie de son budget, alimenté par les dons du Téléthon, à la recherche de thérapies pour les maladies génétiques rares pour la plupart incurables. Après avoir réalisé les premières cartes du génome et contribué à la découverte des gènes responsables de plus de 600 maladies, l'AFM se concentre aujourd'hui sur la mise au point des génothérapies, ces thérapies issues de la connaissance des gènes. Parallèlement, elle oeuvre pour l'amélioration de la vie des malades et de leurs familles, ainsi que pour l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées.

Maintenant ces deux jours en faveur du Téléthon sont devenus des moments de convivialité entre des personnes de toutes générations, les gens viennent d'eux même pour aider, donner des idées et participer au maximum.

L'année dernière nous avons tous été très fiers



de remettre à l'AFM un chèque de 17 239€, et sur 9 ans cela représente 76 175€

Ce don est le résultat de la générosité, la volonté, et le regroupement des associations servantaises et des autres communes, des bénévoles (n'ont pas forcément une tâche très facile suivant la météo), des participants et des sponsors. Nous sommes heureux et fiers d'être des acteurs pour aider la recherche médicale. Nous sommes tous concernés de près ou de loin.

Cette année nous fêtons nos 10 ans d'union tous ensemble pour cette cause en même temps l'AFM fête ses 60 ans.

Nous comptons sur vous



Donner son sang, une résolution citoyenne toute l'année

L'Etablissement français du sang (EFS) réaffirme l'importance de donner son sang régulièrement, c'est une résolution citoyenne toute l'année. L'EFS et les membres de l'amicale fédérée des donneurs de sang bénévoles du pays de Josselin vous tout au long de l'année sur les deux sites de prélèvement : au centre culturel l'Ecusson à Josselin et à la salle polyvalente Yves du Halgouët à Guégon.

Les besoins sont quotidiens et ne se révèlent pas que lors de situations exceptionnelles qui peuvent nécessiter des appels d'urgence, c'est pourquoi l'EFS demande aux donneurs et futurs donneurs de ne pas attendre une telle situation pour se mobiliser. Chaque jour, 10 000 dons sont nécessaires pour soigner les malades, dont 650 en Bretagne.

Donnez votre sang pour la première fois

L'EFS appelle particulièrement les citoyens qui n'ont encore jamais donné leur sang à découvrir cette expérience généreuse et citoyenne. Chaque année, 170 000 donneurs habituels quittent cette grande chaîne de solidarité en raison de l'atteinte de la limite d'âge pour donner. Il est ainsi très important pour l'EFS de convaincre de nouveaux donneurs et particulièrement les jeunes générations. Moins de 4% des Français en âge de donner leur sang se sont rendus sur une collecte en 2017.

Le don du sang en chiffres

- 2,98 millions de dons (sang, plasma, plaquettes) en 2017 en France
- 1 million de patients soignés chaque année grâce au don de sang
- La durée de vie des produits sanguins est limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges et 1 an pour le plasma.
- Les femmes peuvent faire jusqu'à 4 dons de sang total par an, les hommes 6.
- Le délai minimal entre chaque don est de 8 semaines.
- Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans.
- 10 000 dons nécessaires chaque jour en France dont 650 en Bretagne
- Un don de sang dure environ quarante minutes, dont environ dix minutes de prélèvement.

Prochaines collectes 2019

- Vendredi 8 mars, au centre culturel l'Ecusson, à Josselin.
- Lundi 1^{er} avril, à la salle polyvalente Yves du Halgouët, à Guégon.
- Mardi 11 juin, au centre culturel l'Ecusson, à Josselin.

Contact : Richard Moriuser au 06 66 66 31 60

Gym Tonic

Le club à cette date compte 121 licenciés partagés en quatre cours :

Les lundis 15H gym douce et pilates

Les lundis 18H30 renforcement musculaire et pilates

Les mardis 20H renforcement musculaire et pilates

Les jeudis 20H step

Aline a fait une formation pilates et a été reçue à son examen.

Le pilates existe depuis 80 ans, c'est une forme de d'exercice qui coordonne travail des muscles et respiration. Cette pratique permet de restaurer la souplesse et la mobilité des articulations, améliore l'équilibre, la coordination et l'alignement et élimine les habitudes de mauvaises postures.

Ne pouvant rajouter une heure de plus pour faire que du pilates, elle a décidé d'en proposer pratiquement à chaque cours.

Le club est ouvert à tous : hommes, femmes, adolescents, il est possible de venir faire un essai toute l'année. La cotisation est un forfait annuel de 40€ (ce prix est possible grâce au bénévolat d'Aline).

Nous avons eu notre repas annuel 06 octobre, ce repas est ouvert à tous les adhérents et conjoints ainsi qu'à leurs amis. Ce fut une très bonne soirée dans un esprit familial et convivial.

Nous comptons sur tous nos adhérents pour nous suivre dans l'aventure du Téléthon avec les autres associations les 07 et 08 décembre

LE BUREAU

Présidente et animatrice : Aline RICHARD

Trésorière : Isabelle COUÉ

Secrétaire : Séverine LANGE-GUYOT

Membres : Dominique COUÉ, Marie-France ROUXEL, Michelle BALLAND, Nicole AN-CEAUX, Marie-Thérèse GUYOT.

TÉL : 06 84 97 04 89 ou 06 27 95 78 08



2018. N'oubliez pas de garder votre ferraille et la remettre la semaine du Téléthon.

Nous remercions très chaleureusement les employés communaux, Le Maire, ainsi que tous nos adhérents pour leur gentillesse et leur fidélité.

À tous, tous nos meilleurs vœux pour 2019.

VIE SPORTIVE

Ateliers cirques à Saint Servant

Julien BLANDINO de l'association « on a perdu la lune » a proposé des ateliers cirques, (jonglerie et acrobatie principalement) aux enfants d'école primaire pendant les vacances de Toussaint. Huit enfants ont participé avec grand plaisir.



Yoga

L'association Daya Yoga vous propose des cours les :

Lundi de 14h30 à 15h45

Mardi de 19h à 20h15

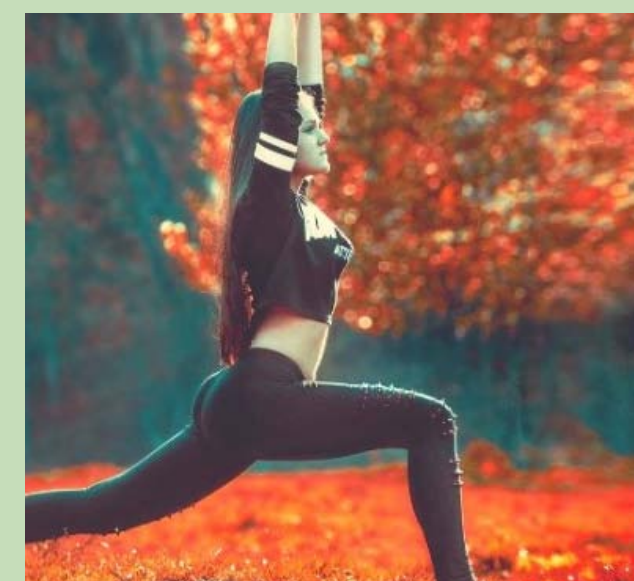
Le Yoga vous apporte détente et bien-être au quotidien. Les cours sont ouverts à tous, ils ont lieu chaque semaine (sauf vacances scolaires).

Venir avec son tapis, un plaid, un petit coussin et vêtu d'une tenue confortable.

Association Daya Yoga

www.yoga-daya.com - Facebook : DayaYoga56

06 40 26 84 93



Avenir Saint-Servant

Chers amis sportifs,

Après avoir fêté de manière inoubliable ses 20 ans d'existence, l'Avenir entame sa 21ème saison footballistique.

Un autre évènement majeur est à souligner en ce début de saison : notre Jean-René, ayant quitté sa fonction de président de l'AVENIR après 12 années de haute voltige au sein de l'Avenir, a logiquement accepté le poste de Président du VOC (Vannes Olympique Club) qui évolue au niveau National. (Comme quoi un passage à St SERVANT est un incontournable tremplin footballistique).

Nous lui souhaitons nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle aventure et nous le remercions pour tout ce qu'il a apporté à notre club local.

Par ailleurs, il nous semblait important que Jean-René reste présent à nos côtés en accep-

tant d'être Président d'Honneur du club, il pourra ainsi continuer à représenter les couleurs de l'Avenir.

Ceci étant, nous avons donc dû renouveler l'équipe du bureau et aujourd'hui nous sommes fiers de vous annoncer qu'une nouvelle équipe motivée est en place pour poursuivre le dynamisme de l'Avenir.

Notre premier objectif sera de nous doter d'un ou plusieurs arbitres (avis aux amateurs...) afin de pouvoir couvrir plus sereinement le club car nous démarrons la saison sans arbitre après l'arrêt d'Adrien Léo, que nous remercions par la même occasion d'avoir arbitré pour ses 4 années aux services de l'AVENIR.

Côté sportif, notre équipe fanion évoluera pour sa 6^e saison au niveau Régional (R3), ce qui n'est pas rien pour notre petite commune qui avec Cruguel (R2), représentent le plus haut niveau du canton. Quant à notre équipe réserve, elle sera présente en district (D3) après être malheureusement descendue en fin de saison dernière.



Nos objectifs pour cette saison sont clairs : le maintien le plus vite possible de l'équipe A et bien évidemment la montée en D2 pour l'équipe B afin de resserrer le niveau entre nos 2 équipes.

Notre effectif se maintient avec 62 licenciés (38 seniors et 24 jeunes). Malgré quelques départs et arrêts, nous enregistrons aussi de nouveaux licenciés et nous leurs souhaitons la bienvenue.

Nos jeunes pousses U6, U7, U8 et U9 sont en entente avec GUILLAC et font partie de ce l'on appelle aujourd'hui la section « Foot Animation ».

Les plus grands (de U10 à U18) sont dans le groupement des Jeunes FOOT A 11 « DIOU STER » qui regroupe St SERVANT/ GUILLAC/

TAUPONT

Enfin et par avance, merci tous pour ceux qui s'investissent et s'investiront dans le bon esprit, pour le bon fonctionnement de notre association sportive.

Excellente saison à toutes et à tous,

Amitiés sportives,

Pour l'équipe dirigeante,
Gobrien DANET et Yoann DANO

Le club de l'avenir vous souhaite d'excellentes fêtes de fin année.



Diou Ster

Créé en 2017, le groupement jeunes Diou Ster (les « deux rivières » en breton, référence à l'Oust et au Ninian qui relient les trois communes de Taupont, Guillac et Saint-Servant) en est à sa 2e saison. Il rassemble les jeunes footballeurs de l'Aurore de Taupont, de la GMV de Guillac et de l'Avenir de St-Servant, âgés de 9 à 18 ans.

Preuve de sa vitalité naissante, le GJ Diou Ster a vu ses effectifs passer de 82 licenciés en 2017-2018 à 113 licenciés cette saison, répartis entre 2 équipes U11 (jeunes nés en 2008-2009), 3 équipes U13 (jeunes nés en 2006-2007), 1 équipe U15 (jeunes nés en 2004-2005), 1 équipe U17 (jeunes nés en 2002-2003) et 1 équipe U18 (jeunes nés en 2001).

Les entraînements et les matchs sont répartis sur les infrastructures sportives des trois com-

munes, encadrés par des responsables issus des trois clubs.

Depuis cette saison, le GJ Diou Ster s'est doté d'équipements neufs aux couleurs du groupement pour chacune des équipes afin de renforcer son identité et son unité.

Si des jeunes, nés entre 2001 et 2009, joueurs confirmés ou débutants, sont intéressés pour intégrer le GJ Diou Ster, vous pouvez contacter les deux présidents :

Martial MAINGUY 06 02 38 19 73

Anthony FORTIN 06 08 27 07 52

Pour plus d'informations, un site Internet : club.quomodo.com/diou-ster

**Bonnes fêtes de fin d'année
à toutes et tous !**

Association cyclotouriste servantaise

Comme chaque année, c'est par un repas que nous avons commencé 2018. Ce repas nous permet de rassembler et de remercier tous les bénévoles qui ont oeuvré dans différents postes en 2017.

Puis, au printemps, depuis déjà 7 ans, nous organisons le trail des « vallons de l'Oust ». Cette année, il n'a pas eu lieu : il est difficile d'attirer les compétiteurs dans « les terres ». Ils préfèrent la côte et les chemins de douaniers !

Le 21 octobre a eu lieu la 25^e rando VTT et pédestre des « vallons de l'Oust ». Malgré la concurrence de la « Josselinaise », nous avons accueilli plus de 900 participants et avons pu remettre 450 € pour le Téléthon.

Nous tenons à rappeler que cette rando a toujours lieu le 3^e week-end d'octobre, et ce, depuis plus de 20 ans. Mesdames les cuisinières, Messieurs les débroussailliers, sachez que nous n'avons eu que des retours positifs pour la qualité de nos circuits, aussi bien pour la marche que pour le VTT. La balade organisée en juin au Cap Fréhel pour les récompenser de tous ces samedis (du début septembre jusqu'à la rando) passés à préparer les circuits, en fonction de la disponibilité de chacun, a été bien méritée.

2018 aura été l'année des 40 ans du club. Un grand merci donc à tous ces bénévoles qui se sont investis de différentes façons depuis tant de temps.

Merci également aux propriétaires terriens, aux chasseurs, ainsi qu'au comité des fêtes de Lizio (prêt de tables).

Enfin, nous remercions la municipalité ainsi que les services techniques pour toute l'aide qu'ils nous apportent.

Tous les membres de l'association vous souhaitent une année 2019 pleine de bonheur.

Les coprésidents,
Alain MAINGUY et Mickaël THOMAS

POUR TOUT CONTACT

M. THOMAS : 02/97/22/24/69

A. LE VANNIER : 02/97/22/25/90

A. MAINGUY : 02/97/22/39/09

Vous pouvez consulter les photos de la rando sur le site du club : <http://www.vtttservant.fr/>

Quelques nouvelles de cyclistes et runners servantais

VINCENT BIENFAIT

Coureur de 1^e catégorie, Vincent a connu une année 2018 difficile, suite à une chute importante sur « l'Essor Breton », chute qui l'a tenu à l'écart des circuits durant plusieurs semaines. Nous lui souhaitons une meilleure année et bonne chance pour 2019.

MAURÈNE TREGOUET



Minime 2^e année, avec 43 podiums (dont 31 victoires), Maurène a de nouveau gardé le leadership dans sa catégorie en Bretagne pour la saison 2018 : 3 titres de championne de Bretagne et 4 de championne du Morbihan, sur route, sur piste, et en cyclo-cross. Également, victorieuse du challenge inter-région « route de l'ouest » et des challenges régionaux « Jacqueline » et « Penn ar Bed ».

Au niveau national, le point d'orgue de sa saison restera incontestablement ses 2 médailles de bronze au championnat de France de piste à Hyères, face à ses aînées. Un grand bravo.

Passée cadette à l'inter saison, Maurène est actuellement 5^e de la coupe de France en cyclo-cross, et 1^e cadette 1^e année.

Dimanche 15 décembre, Maurène a conquis un nouveau titre de championne de Bretagne en cyclo-cross à Camors, avec la classe d'une championne. Elle est qualifiée pour le championnat de France.

Dimanche 15 décembre, Maurène a conquis un nouveau titre de championne de Bretagne en cyclo-cross à Camors, avec la classe d'une championne. Elle est qualifiée pour le championnat de France.

LOUISON TREGOUET



Pour sa 1^{er} année en junior (catégorie où les jeunes sont confrontés aux adultes, avec des parcours avoisinant les 100 kms), Louison a plutôt bien passé ce nouveau palier : 9

places dans le top 10, dont 3 comme 1^{er} junior avec les 3^e catégorie.

FABIEN NAYL

Toujours motivé pour le vélo, Fabien l'est aussi pour la course à pied : aux « foulées du Golfe », il termine 22^e sur 1200 participants, et à « tout Rennes court », il termine dans les 200 premiers sur 5000.

Catherine COGARD, Bertrand COUSSEAU et Stéphane AYOUL :

177 kms en courant, cela vous tente ? Eh bien, ils l'ont fait et ont parcouru cette distance en 37 heures et quelques minutes au « raid du Golfe » (Vannes) : départ le vendredi à 18 h et arrivée le dimanche vers 7 h. Belle performance pour Ca-

therine, qui termine 15^e chez les féminines, les 3 compères terminant dans les 400 premiers.

BERTRAND NAYL

En course à pied également, il a frôlé le podium à Allaire en terminant 5^e. Au trail du « Bout du monde » (pointe nord Finistère), il termine 40^e sur le 56 kms, tandis qu'à Cléguer il est 30^e (sur 300 partants) sur le 46 kms et 120^e sur 1200 au trail de Guerlédan.

Félicitations à tous ces sportifs (et à d'autres aussi dont nous ne connaissons pas le palmares) toujours aussi motivés dans des disciplines où l'on se bat seul face aux autres.

Journée sportive

Un grand merci à Jocelyne Perrotin et Marie-Noëlle Martin qui accompagnent et encadrent les jeunes durant ces journées. Le 29 octobre, pendant les vacances de la Toussaint, une vingtaine d'enfants a participé activement à la découverte de différents sports.



Basket

Depuis septembre, les licenciés ont repris le chemin des terrains. La saison dernière a été une réussite sur tous les tableaux : de bons résultats en championnat pour toutes les équipes engagées ; une victoire en finale nationale organisée par la FSCF ; une finale départementale disputée par les séniors ; un réel succès pour la nouvelle formule proposée lors du tournoi annuel de basket et une belle soirée basket vécue le 10 février dernier !

Nous espérons réitérer ces bons moments pour cette nouvelle saison !

Cette année la JA compte 17 licenciés répartis en deux équipes.

L'équipe des U13 mixtes, composée de sept enfants, a la chance de pouvoir s'entraîner sous l'égide d'un éducateur sportif tous les mardis soirs de 17h45 à 18h45. Lors des matchs, Laura Péru est sur le banc pour les coacher.

Les joueurs ont eu le bonheur de recevoir un

nouveau jeu de maillots, grâce à notre sponsor « Enrobé Breizh », basé à la Chapelle-Caro.

Grâce à leur coach et entraîneur Enrique Havard, l'équipe séniors filles, qui comprend actuellement 9 licenciées, évolue toujours en excellence. Elles aussi, grâce au soutien des bars « Le Gobrien » à Saint Servant et « Le Petit Glaneur » à Lizio, ont pu s'offrir de nouvelles vestes.

En raison d'une baisse d'effectif nous n'avons pas pu engager d'équipe loisirs cette saison. Cependant, nous lançons dès à présent un appel pour la saison prochaine : si vous souhaitez jouer au basket pour le plaisir, sans vous engager dans la compétition, n'hésitez pas à nous contacter.

DATE À RETENIR

24 mai 2018 :
tournoi nocturne séniors féminines organisé par la JA

CONTACT

Maëlys Nayl : 06.14.56.81.98
Clémentine Greisch : 06.38.94.40.07
Si vous voulez nous suivre, rendez-vous sur la page Facebook du club :
<https://www.facebook.com/basketjasaintservantsuroust/>



« Le jardin du Qi » : les cours de Qi Gong

Les cours de Qi Gong ont repris depuis le 17 septembre, avec toujours neuf cours hebdomadaires. Le cours à St Servant a lieu le mercredi soir. Les autres cours étant répartis entre Josselin et Ploërmel.

Pour rappel, le Qi Gong qu'on peut traduire par «travail de l'énergie», est une gymnastique traditionnelle chinoise. Elle associe des mouvements lents et des postures physiques à la respiration, la concentration et la conscience corporelle. Elle a pour but de renforcer l'énergie vitale, d'assouplir les articulations, et d'entretenir un équilibre

entre le corps et l'esprit.

Notre assemblée générale s'est déroulée le vendredi 5 octobre à St Servant. Une quarantaine de personnes étaient présentes. A l'issue de cette Assemblée Générale nous avons invité Sandra Anger venue nous parler de sa pratique de thérapies manuelles, qui s'appuie aussi sur le travail énergétique et qui exerce à Ruffiac.

Actuellement nous avons environ 110 personnes inscrites pour les cours de Qi Gong, avec Hervé Dénécé comme professeur.

Pour plus d'informations sur l'association Le Jardin du Qi vous pouvez contacter:

Jean-Luc Emeraud au 0297747012 ou Gérard Michel, le président, au 0671536059.

Calendrier des fêtes 2019

Janvier

12 Vœux du Maire

Février

2 Galette des rois Cyclo

23 Concours de belote des Foustivités

Mars

2 Carnaval - défilé des enfants costumés, chants, repas

9 Repas Chasse

Avril

6 Repas des Foustivités

13 Concours de palet

Mai

24 Tournoi nocturne séniors féminines organisé par la JA

30 mai au 2 juin Séjour à Auvillar

Juin

29 Kermesse

Juillet

5 et 6 Festival de l'Oust

Octobre

12 Repas du CCAS

20 25^e randonnée des vallons de l'Oust

26 Repas Gym

Novembre

9 cassoulet de l'Oust à la Garonne

23 Soirée Beaujolais

Décembre

..... Téléthon

